

# Plan d'études cadre Bachelor 2012

Filière de formation  
en Physiothérapie

de la Haute école spécialisée  
de Suisse occidentale

Adopté par le Comité directeur de la HES-SO lors de sa séance du 6 juillet 2012.

En raison de la mise en œuvre de la nouvelle Convention intercantonale sur la HES-SO, le préambule et les parties 1 et 2 ont fait l'objet de corrections formelles adoptées par le Conseil de domaine Santé en date du 25 juin 2015.

# Table des matières

Préambule .....	4
1. La Haute école spécialisée de Suisse occidentale .....	7
1.1. Identité.....	7
1.2. Historique .....	7
1.3. Organisation et missions de la HES-SO .....	8
1.4. Missions.....	10
1.4.1. Formations de base.....	11
1.4.2. Formation continue .....	11
1.4.3. Recherche appliquée et Développement (Ra&D).....	11
1.4.4. Prestations de services.....	12
1.4.5. Relations nationales et internationales .....	12
2. Le domaine Santé de la HES-SO .....	12
2.1. Identité.....	12
2.2. Historique .....	13
2.3. Organisation.....	13
2.4. Missions.....	14
2.4.1. Formation de base.....	14
2.4.2. Formation continue .....	16
2.4.3. Recherche appliquée et Développement (Ra&D).....	16
2.4.4. Prestations de services.....	16
2.4.5. Internationalisation, relations nationales et mobilité .....	16
2.5. Projet « qualité » du domaine .....	17
3. Principes régissant la formation dans le domaine Santé de la HES-SO.....	18
3.1. Des métiers de l'humain .....	18
3.2. Une formation d'adulte.....	19
3.3. Une formation en alternance .....	19
3.4. Le dispositif de formation pratique.....	19
3.5. Une approche par compétences .....	20
3.6. Référentiel de compétences et rôles communs aux professions de la santé.....	20
3.7. Travail de bachelor .....	22
3.8. Interprofessionnalité.....	22

4.	La filière Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie .....	23
4.1.	Fiche signalétique de la filière .....	23
4.2.	Présentation de la profession .....	24
4.3.	Concept de la filière .....	27
4.3.1.	Référentiel de compétences .....	28
4.3.2.	Scientificité et intégration des résultats de la recherche dans l'enseignement .....	30
4.3.3.	Principes pédagogiques et didactiques .....	31
4.3.4.	Formation pratique .....	32
4.3.5.	Travail de bachelor .....	33
4.4.	Structure des études .....	33
4.4.1.	Calendrier académique .....	33
4.4.2.	Organisation modulaire .....	34
4.4.3.	Recommandations pour l'élaboration des modules .....	37
4.5.	Mobilité et internationalisation .....	37
4.5.1.	Mobilité intrafilière HES-SO .....	37
4.5.2.	Mobilité nationale .....	37
4.5.3.	Mobilité internationale .....	37
4.5.4.	Internationalisation .....	38
4.6.	Qualité .....	39
5.	Références .....	40
6.	Annexe 1 : Déclinaison des rôles – Cadre commun pour la construction des modules .....	42
7.	Annexe 2 : Tableau de répartition des crédits ECTS par rôle et par année de formation .....	51

# Préambule

Le plan d'études présente le cadre général des formations Bachelor of Science du domaine Santé de la HES-SO. Il définit le cadre minimum commun et formule des recommandations pour l'élaboration des programmes de formation. Dans ce sens, il sert de guide aux écoles pour construire les programmes de formation tout en leur permettant de s'appuyer sur leurs particularités et leurs ressources spécifiques.

La nécessité de concevoir des plans d'études cadres dans les filières du domaine Santé<sup>1</sup> de la HES-SO est liée aux développements survenus dans le contexte de la formation dans les professions de la santé au niveau national, plus particulièrement concernant les référentiels de compétences et les conditions d'admission.

Des référentiels de compétences finales<sup>2</sup> pour toutes les professions de la santé de niveau HES, élaborés au niveau national par la Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH) ont été introduits à la demande du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Le modèle pour l'élaboration de ces compétences finales s'appuie sur les prescriptions de la Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2007, elle-même inspirée du modèle canadien CanMEDS 2005. Les référentiels de compétences ont été définis en 2009 au travers de rôles communs à toutes les professions.

Selon la volonté du Comité stratégique HES-S2 (devenu depuis Comité gouvernemental), l'année préparatoire spécifique à chaque filière offerte depuis 2005 aux candidat-e-s ne disposant pas d'une formation préalable dans le domaine des soins disparaît au profit d'une préparation à l'accès au domaine Santé au sens large valable pour l'ensemble des filières. Ainsi, ont été mis en place des modules complémentaires santé. Ils répondent à deux objectifs :

1. permettre aux candidat-e-s d'entrer en formation bachelor en ayant acquis des connaissances de base dans le domaine de la santé et une expérience du monde du travail en général et dans le domaine socio-sanitaire en particulier, auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
2. permettre à la/au candidat-e de confirmer son choix dans l'une des professions du domaine Santé.

Par conséquent, le profil des candidat-e-s<sup>3</sup> à l'entrée en bachelor s'est modifié. Les candidat-e-s disposent désormais tou-te-s d'un titre de maturité et d'une expérience du monde du travail dans la santé acquise par leur formation antérieure dans le cadre d'un CFC Santé, d'une maturité spécialisée santé ou encore d'une maturité gymnasiale complétée par des modules complémentaires. L'entier des étudiant-e-s commence ainsi le cursus de bachelor avec des savoirs et des compétences de base dans le domaine de la santé.

Du point de vue réglementaire, les conditions d'admission en bachelor dans les filières du domaine Santé de la HES-SO sont régies par le Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO<sup>4</sup> qui fixent les conditions d'entrée dans les filières du domaine en conformité avec le Règlement d'admission en Bachelor HES-SO. Les plans d'études cadres des filières du domaine Santé de la HES-SO découlent du cadre normatif de la HES-SO notamment le Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO<sup>5</sup>. Les plans d'études cadres

---

<sup>1</sup> A l'exception de la filière Psychomotricité réglementée par la CDIP (Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles de logopédie et des diplômes de hautes écoles de psychomotricité)

<sup>2</sup> Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES, 25 juin 2009, KFH

<sup>3</sup> Afin de faciliter la lecture, les termes désignant des personnes s'appliquent également aux femmes et aux hommes

<sup>4</sup> La filière Psychomotricité a un règlement d'admission spécifique

<sup>5</sup> Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

sont complétés par des règlements de filières et des dispositions d'application qui déclinent plus précisément les modalités de validation des modules, de promotion et d'obtention du diplôme.

Finalement, les plans d'études cadres ont été mis en consultation auprès de l'ensemble des partenaires du domaine Santé et validés par le Comité directeur de la HES-SO.

Le plan d'études cadre de la filière Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie compte 5 chapitres :

1. La Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) ;
2. Le domaine Santé de la HES-SO ;
3. Les principes régissant la formation dans le domaine Santé de la HES-SO ;
4. La filière Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie ;
5. Les références.

# 1. La Haute école spécialisée de Suisse occidentale

## 1.1. Identité

« Université des métiers ou des sciences appliquées de la Suisse romande (occidentale) », la HES-SO est le plus grand espace de formation professionnelle du tertiaire A de Suisse. Elle offre des formations dans les domaines suivants :

- Design et Arts visuels
- Economie et Services
- Ingénierie et Architecture
- Musique et Arts de la scène
- Santé
- Travail social

Présente dans l'ensemble des cantons romands, fortement diversifiée, multiculturelle et pluridisciplinaire, la HES-SO compte à ce jour près de 19'400 étudiant-e-s, réparti-e-s dans vingt-huit hautes écoles dans les cantons de l'Arc jurassien (Berne francophone, Jura et Neuchâtel), de Fribourg, de Genève, du Valais et de Vaud.

Vaste réservoir de compétences, d'idées, d'innovations, de créativité et de savoirs, la HES-SO déploie ses activités de formation, de recherche et de prestations de services au plus près des structures économiques, socio-sanitaires et culturelles de Suisse occidentale. Elle constitue de ce fait l'un des moteurs de son développement économique, social et culturel régional.

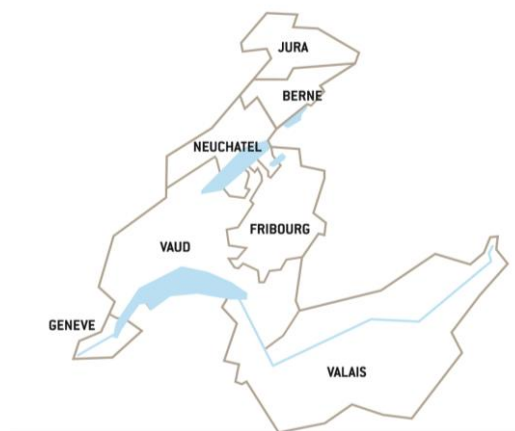


Figure 1 : Espace de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO

## 1.2. Historique

Au début des années 1990, les exigences d'eurocompatibilité ont conduit à une réforme de la formation professionnelle suisse, sous l'impulsion des directions d'écoles d'ingénieur-e-s et des départements cantonaux de l'instruction publique et de l'économie publique et conduite par le Département fédéral de l'économie.

La HES-SO est créée en 1997 sur la base d'un Concordat intercantonal<sup>6</sup> qui porte sur trois domaines de formation : Sciences de l'ingénieur, Economie et Services et Design. En 2001, une nouvelle Convention intercantonale permet d'instituer la HES-S2 qui comprend les domaines de formation Santé et Travail social. De fait, la HES-SO et la HES-S2 se rapprocheront de plus en plus au fil des années pour finir par se confondre structurellement et sur le plan organisationnel sous l'intitulé HES-SO.

En 2003, le Conseil fédéral accorde à l'institution une autorisation d'exercer illimitée dans le temps. En 2005, Musique et Arts de la scène devient un nouveau domaine de formation de même que les Arts visuels rejoignent le domaine Design en 2006. En avril 2008, le Conseil fédéral confirme l'autorisation d'exercer de la HES-SO. Pour clore et consolider cet important processus de développement académique et organisationnel, le Comité stratégique de la HES-SO dépose, en novembre 2008, un avant-projet de Convention intercantonale auprès du Conseil fédéral qui renforce sa gouvernance et son organisation. En 2012, La nouvelle Convention intercantonale est validée par l'ensemble des parlements des cantons de la HES-SO (Arc jurassien (Berne francophone, Jura et Neuchâtel), Fribourg, Genève, Valais, Vaud).

En 2013, la nouvelle Convention entre en vigueur et le Comité gouvernemental décide de la nomination de la rectrice de la HES-SO. En décembre 2013, un rectorat complet est nommé et est composé de trois vice-recteurs, chacun en charge d'un dicastère (Enseignement, Qualité et Recherche et Innovation), et d'une secrétaire générale. L'entrée en fonction du nouveau Rectorat se fera en mars 2014.

### 1.3. Organisation et missions de la HES-SO

L'organisation de la HES-SO met en relation les domaines de formation et les établissements cantonaux/régionaux, s'inscrivant ainsi simultanément dans une même approche sur les plans académique et intercantonal.

Les rôles et compétences des différentes instances ont changé suite à l'entrée en vigueur de la Convention le 1<sup>er</sup> janvier 2013. En parallèle, de nouveaux organes ont également été mis en place pour faire face aux changements engendrés par la Convention.

#### Organes politiques

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention, les Comités stratégiques ont été remplacés par le Comité gouvernemental. Il est la haute instance de surveillance politique de la HES-SO et l'organe de pilotage stratégique de la HES-SO. Il est composé des conseillères et conseillers d'Etat en charge des hautes écoles de chaque canton partenaire.

Contrairement aux Comités stratégiques précédents, le Comité gouvernemental n'exerce plus de compétences opérationnelles. Ses prérogatives principales sont :

- établir la convention d'objectifs pluriannuelle ;
- adopter le budget et les comptes annuels ;
- nommer la rectrice ou le recteur ;
- représenter la HES-SO au sein des instances politiques nationales ;
- ouvrir ou fermer des filières d'études ;
- arrêter le montant des taxes d'études.

---

<sup>6</sup> Concordat des chefs des départements cantonaux chargés du dossier HES. (1997). *Concordat intercantonal créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)*. Chavannes-près-Renens : HES-SO.



Une Commission interparlementaire, composée de sept délégations cantonales de sept membres chacune, est chargée du contrôle coordonné de la HES-SO sur les éléments suivants :

- les objets stratégiques de la HES-SO et leur réalisation ;
- la planification financière pluriannuelle ;
- le budget annuel de la HES-SO ;
- ses comptes annuels ;
- l'évaluation des résultats obtenus par la HES-SO.

### **Organes de conduite**

Le Rectorat est l'organe de conduite de la HES-SO prévu par la Convention. Il assure la direction de la HES-SO et sa représentation. Il est composé de la rectrice qui le préside, ainsi que de trois vice-recteurs et d'une secrétaire générale. Le Rectorat et ses services sont localisés à Delémont.

Le Comité directeur est composé du Rectorat, des cinq directrices générales ou directeurs généraux des hautes écoles des cantons/régions partenaires ainsi que des responsables de domaine. Il contribue à assurer la relation entre les domaines, les hautes écoles et le Rectorat et se prononce sur tous les objets soumis au Comité gouvernemental.

Les Conseils de domaine n'existaient pas formellement sous l'égide des anciennes conventions. Ils acquièrent désormais une réelle existence. Les Conseils de domaine, notamment composés des directions des hautes écoles, dirigent les domaines. Ils ont de larges compétences académiques, en lien plus particulièrement avec le développement de l'offre de formation, des règlements d'études et de la stratégie en matière de Ra&D.

### **Organes participatifs**

Le Conseil de concertation est un nouvel organe composé de quinze à vingt-et-un membres représentant les personnels et les étudiant-e-s de la HES-SO, élu-e-s par leurs pairs. Ses tâches sont de :

- préavisier la convention d'objectifs ;
- préavisier la stratégie de développement ;
- préavisier le projet de budget de la HES-SO ;
- préavisier les propositions touchant au statut du personnel et à celui des étudiant-e-s ;
- adopter des résolutions sur toute question relative à la HES-SO ;
- se prononcer sur les questions relatives aux intérêts généraux de la HES-SO et des hautes écoles ;
- soumettre des propositions générales au Rectorat qui lui fait rapport ;
- préavisier les objets qui lui sont soumis par les autres organes de la HES-SO.

Avec l'entrée en vigueur de la Convention, chaque domaine se dote d'un Conseil participatif composé de représentant-e-s du personnel d'enseignement et de recherche, du personnel administratif et technique ainsi que d'étudiant-e-s élu-e-s par leurs pairs. Cet organe doit favoriser le dialogue et la concertation entre le Conseil de domaine, le corps enseignant, le personnel administratif et technique et les étudiant-e-s des hautes écoles du domaine concernées.

## Autres organes

Anciennement Conseil consultatif, le Conseil stratégique fait bénéficier le Comité gouvernemental de la HES-SO d'une expérience et d'une expertise externe. Nommé par le Comité gouvernemental, il est composé de neuf à treize personnalités issues des milieux académiques, culturels, économiques, scientifiques et socio-sanitaires, représentant équitablement chaque canton/région partenaire. Ses compétences, sont d'émettre des recommandations relatives à la politique générale de la HES-SO, en particulier sur les objectifs stratégiques, les réseaux de compétence, les programmes de formation et de formation continue, les programmes de recherche et de développement et leur financement et les prestations de services.

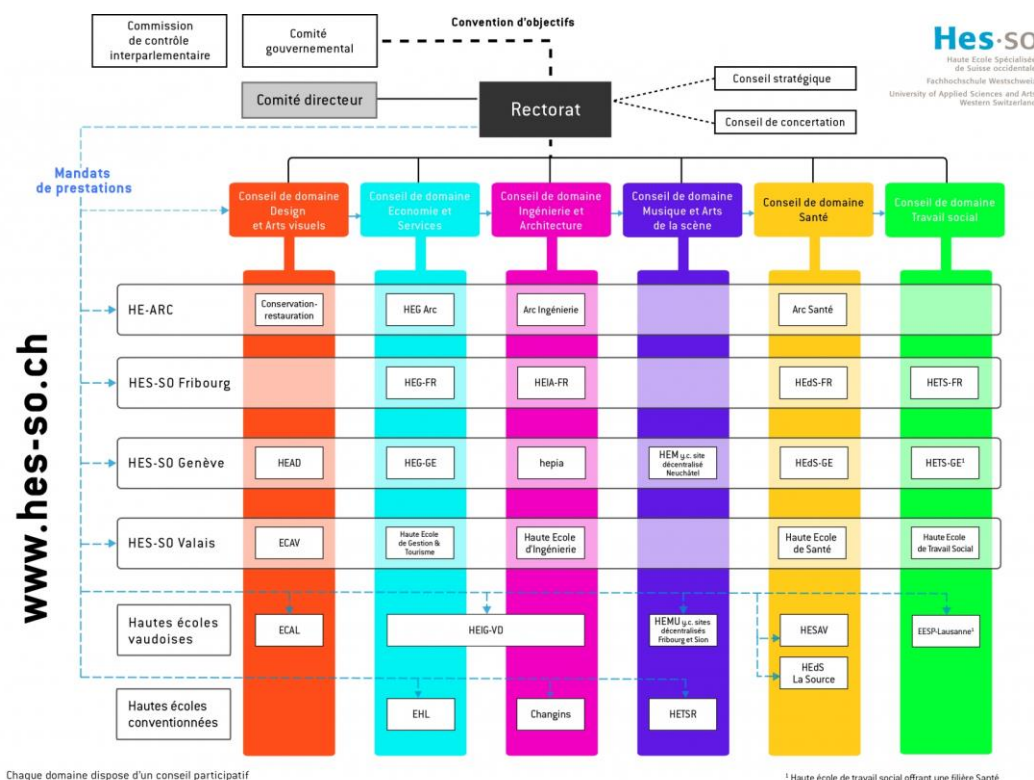


Figure 2 : Organigramme de la HES-SO

## 1.4. Missions

La HES-SO dispense un enseignement de niveau tertiaire universitaire axé sur la pratique et qui s'inscrit prioritairement dans le prolongement d'une formation professionnelle de base. Ses formations sont sanctionnées par un diplôme de bachelor et master HES-SO. L'offre comprend également des études postgrades et du perfectionnement professionnel.

D'autre part, elle réalise des projets de recherche appliquée et de développement dont elle intègre les résultats à ses enseignements. Elle fournit des prestations à des tiers et assure les échanges avec les milieux de la pratique.

Elle encourage le transfert de connaissances, de technologies et de pratiques artistiques. Pluridisciplinaire, elle est orientée vers l'innovation et la créativité. Elle contribue à l'élargissement des connaissances et à leur mise en valeur au profit des étudiant-e-s ainsi que de la société. Elle veille également à assurer un développement économique, social, écologique, environnemental et culturel durable et prend en compte le bilinguisme dans les cantons concernés.

Elle collabore avec d'autres institutions de formation et de recherche en Suisse ou à l'étranger.

### **1.4.1. Formations de base**

La HES-SO dispense un enseignement qui prépare à l'exercice d'activités professionnelles et artistiques qui requièrent l'application de connaissances et de méthodes scientifiques :

- premier cycle d'études, le bachelor correspond à 180 ECTS ;
- deuxième cycle d'études, le master est octroyé après 90 crédits ECTS ou dans certains cas 120 ECTS<sup>7</sup>. Les étudiant-e-s participent aux activités de recherche dans leur domaine d'études.

Pour toutes les filières de formation, le bachelor est systématiquement professionnalisant. Les filières d'études de la musique du domaine Musique et Arts de la scène et la filière Ostéopathie du domaine Santé font exception en positionnant la professionnalisation au niveau du master.

Le cadre normatif et prescriptif dans la HES-SO et les plans d'études cadres sont définis par les critères de la déclaration de Bologne. Ils se déclinent dans des règlements cadres et règlement de filières qui s'inscrivent en concordance avec notamment :

- au plan suisse, le cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) et les Best Practice KFH (Conception des filières bachelor et master modulaires & la formation continue dans les hautes écoles spécialisées) ;
- au plan européen, le projet Tuning.

### **1.4.2. Formation continue**

En complément à la formation de base, la HES-SO propose des formations continues certifiées qui permettent aux diplômé-e-s d'approfondir leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles en vue de l'obtention de Master of Advanced Studies (MAS), Executive Master of Business Administration (EMBA), Diploma of Advanced Studies (DAS) et Certificate of Advanced Studies (CAS).

La HES-SO offre également de nombreuses sessions de formation continue courte permettant aux diplômé-e-s de maintenir leurs connaissances à jour et ainsi d'exercer en permanence leur profession au plus près des besoins de la société et en s'appuyant sur les développements récents des savoirs économiques, technologiques, socio-sanitaires, culturels et artistiques.

### **1.4.3. Recherche appliquée et Développement (Ra&D)**

La Ra&D a pour objectif principal de produire des connaissances et des pratiques nouvelles, de combiner des connaissances et des pratiques existantes. Les résultats de la recherche sont exploités, valorisés et diffusés dans l'enseignement et dans la pratique professionnelle.

La HES-SO assure, grâce à la qualité de ses chercheurs et chercheuses, une coopération avec les milieux scientifiques, économiques, socio-sanitaires, culturels et artistiques.

Par des mesures financières incitatives, la HES-SO soutient des programmes de recherche de haute qualité. Les chercheurs et chercheuses conduisent des projets soutenus à deux niveaux, l'un national par l'intermédiaire d'agences telles que la CTI (Commission pour la technologie et l'innovation), le FNS (Fonds national suisse de la recherche scientifique) et l'autre international, notamment dans les programmes-cadres européens.

---

<sup>7</sup> Par exemple, les quatre masters Musique.

#### **1.4.4. Prestations de services**

Sur la base de ses compétences scientifiques et professionnelles et des résultats de ses activités de recherche et développement, la HES-SO fournit des prestations aux entreprises et aux institutions publiques et privées sous la forme de mandats de prestations et de transferts de connaissances.

Les prestations de services répondent à une demande institutionnelle externe ou à une offre publique, précise et limitée dans le temps et sont financées par le mandant. Elles apportent des résultats transférables à la pratique. Des prestations de services sont offertes dans chacun des six domaines de formation de la HES-SO. La HES-SO soutient le développement de la politique de prestations de services des sites de formation.

#### **1.4.5. Relations nationales et internationales**

La HES-SO contribue à la création d'un espace suisse et européen de l'enseignement supérieur tel que défini par le Processus de Bologne. Elle a pour objectifs l'internationalisation de ses activités et la mobilité du personnel et des étudiant-e-s.

La HES-SO favorise les échanges d'étudiant-e-s et de professeur-e-s, établit des partenariats pour les programmes de formation, les universités d'été et la Ra&D, délivre des diplômes communs. Elle signe des accords en son nom ou au nom des écoles qui la constituent avec des institutions européennes et internationales.

La HES-SO met en place des systèmes incitatifs de mobilité pour les étudiant-e-s et les professeur-e-s. Parmi les mesures prises, il convient de mentionner :

- le fonds « Relations internationales » de la HES-SO constitué pour financer la mobilité de professeur-e-s et d'étudiant-e-s ;
- le programme européen Erasmus, géré par l'agence nationale Fondation pour la collaboration confédérale ([www.ch-go.ch](http://www.ch-go.ch)).

La HES-SO développe la collaboration entre les filières au niveau national, notamment à travers des activités de formation et de Ra&D communes. Elle soutient ces activités par les fonds de promotion des domaines et de recherche.

Dans chaque haute école, les étudiant-e-s peuvent recourir au bureau des relations internationales pour l'organisation de leur séjour d'études ou de stage. Une liste des accords internationaux propres à chaque filière ou haute école est à disposition auprès des services du Rectorat concernés.

## **2. Le domaine Santé de la HES-SO**

### **2.1. Identité**

Le domaine Santé de la HES-SO est l'un des six domaines de la HES-SO. Il regroupe les hautes écoles de santé de toute la Suisse occidentale. En plus des huit filières bachelor, il offre une filière d'études Master ès Sciences en Sciences infirmières gérée conjointement par la HES-SO et l'Université de Lausanne (UNIL). Il travaille actuellement à la mise en place d'une offre de master pour ses autres filières.

Avec ses neuf filières de formation et ses 3'378<sup>8</sup> étudiant-e-s, le domaine Santé de la HES-SO est le plus grand de toutes les HES Santé de Suisse et le seul qui réunit en son sein la totalité de l'offre de formation HES dans la santé.

Filières Bachelor :

- BSc en Ergothérapie
- BSc en Nutrition et diététique
- BSc en Ostéopathie
- BSc en Physiothérapie
- BSc en Psychomotricité
- BSc de Sage-femme
- BSc en Soins infirmiers
- BSc en Technique en radiologie médicale

Filière Master :

Master ès Sciences en Sciences infirmières, en partenariat avec l'Université de Lausanne

## 2.2. Historique

Né du regroupement des deux secteurs déterminés dans la Convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2) du 6 juillet 2001 (art.16), le domaine Santé a été officiellement institué en 2006 et a trouvé sa légitimité juridique avec l'entrée en fonction de la nouvelle Convention internationale sur la HES-SO.

## 2.3. Organisation

Le domaine est dirigé par le Conseil de domaine. Ce dernier est composé :

- de la responsable de domaine qui le préside ;
- des directions des hautes écoles du domaine Santé ;
- de la présidente du Comité Ra&D du domaine Santé ;
- de la présidente de la Commission romande des coordinateurs et coordinatrices des filières du domaine Santé (COROFIL).

Les coordinateurs ou les coordinatrices romand-e-s des filières du domaine et les responsables des filières master participent aux séances du Conseil de domaine au moins deux fois par an (Conseil de domaine élargi) en qualité de personnes invitées.

Le Conseil de domaine assure la promotion des intérêts du domaine et des hautes écoles qui le composent, la conduite stratégique du domaine dans les activités académiques, ainsi que la coordination nécessaire à la poursuite par les hautes écoles du domaine des missions qui leur sont assignées.

Les organes du domaine sont :

- a) le Conseil de domaine ;
- b) le Conseil participatif.

---

<sup>8</sup> Vademecum 2014-2015 <http://www.hes-so.ch/CMS/default.asp?ID=1579>

L'organisation du domaine repose également sur les autres instances permanentes suivantes :

- a) la Commission romande des coordinateurs et coordinatrices des filières du domaine ;
- b) le Comité Ra&D du domaine ;
- c) la Commission scientifique du domaine.

Le Conseil participatif est présidé par la responsable de domaine et est composé de vingt-et-un membres :

- huit représentant-e-s du corps d'enseignement et de recherche ;
- trois représentant-e-s du corps intermédiaire ;
- quatre représentant-e-s du personnel administratif et technique ;
- six représentant-e-s des étudiant-e-s.

## 2.4. Missions

### 2.4.1. Formation de base

L'offre en formation du domaine Santé de la HES-SO est dispensée dans les hautes écoles romandes.

Filières d'études bachelor	Lieux de formation
BSc en Ergothérapie	Haute école de travail social et de la santé - EESP - Lausanne (HETS&Sa)/Lausanne
BSc en Nutrition et diététique	Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève
BSc en Ostéopathie	Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR)/Fribourg
BSc en Physiothérapie	Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)/Lausanne, HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé/Loèche-les-Bains
BSc de Sage-femme	Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)/Lausanne
BSc en Soins infirmiers	Haute Ecole Arc Santé (HE-Arc Santé)/Delémont, Institut et Haute Ecole de la Santé La Source (HEdS La Source VD)/Lausanne, Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR)/Fribourg, Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)/Lausanne, HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé/Sion et Viège
BSc en Technique en radiologie médicale	Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)/Lausanne
BSc en Psychomotricité	Haute école de travail social Genève (HETS-GE)/Genève
Filière d'études master	Lieux de formation
MSc ès Sciences infirmières	HES-SO Master/Lausanne, Université de Lausanne (UNIL)/Lausanne

Tableau 1 : Hautes écoles qui offrent les filières du domaine Santé

La localisation des hautes écoles du domaine Santé sur le territoire de la HES-SO figure dans le schéma ci-après.

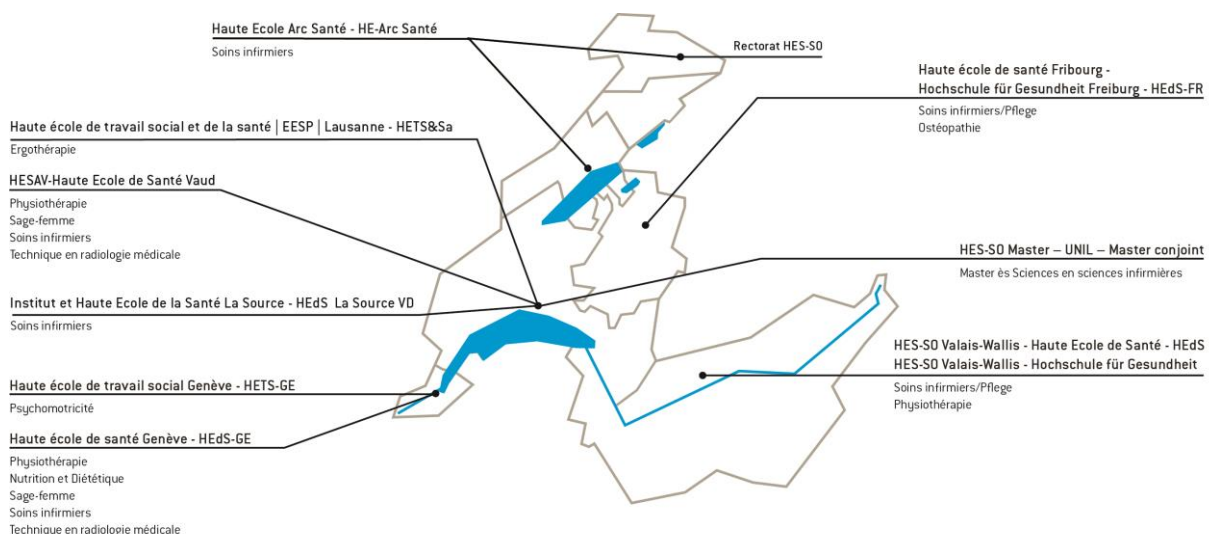


Figure 3 : Localisation des filières du domaine Santé de la HES-SO

Certaines des hautes écoles mentionnées dans le tableau ci-dessus et représentées sur le schéma ci-dessus offrent des filières d'études non mentionnées car ces dernières sont rattachées à un autre domaine.

Les enseignements du Master ès Sciences en Sciences infirmières (HES-SO – UNIL) sont dispensés par l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins (IUFRS) qui est rattaché à la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne.

Quelques particularités sont à relever en ce qui concerne les filières bachelor du domaine Santé :

- Il existe des filières monosites et multisites, tout comme des hautes écoles monofilières et multifilières.
- Le nombre de places étant limité, l'admission dans certaines filières est régulée sur la base d'une procédure spécifique pour chacune d'entre elles.
- La filière Sage-femme comprend une voie dite « initiale », dispensée à la HEdS-GE et une voie dite « seconde » dispensée à HESAV qui s'adresse à des titulaires d'un titre de Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ou d'un titre équivalent.
- La filière Soins infirmiers offre, dans certaines hautes écoles des formations en français, en allemand, bilingues et en cours d'emploi.
- La filière Physiothérapie offre une formation en français et une formation bilingue.
- La filière Ostéopathie offre une formation bilingue (français et allemand). Contrairement aux autres filières du domaine Santé, elle n'est pas professionnalisante au niveau bachelor, mais au niveau master.
- Les cantons de Berne (pour la partie francophone), du Jura et de Neuchâtel ont regroupé leurs hautes écoles sous le nom de Haute Ecole Arc Santé.

Chaque filière du domaine Santé de la HES-SO propose la voie de formation à plein temps. La filière Soins infirmiers offre également la possibilité de suivre la formation en emploi.

#### **2.4.2. Formation continue**

Les formations continues du domaine Santé aboutissent à un diplôme MAS, DAS ou CAS. Elles répondent aux besoins de la pratique professionnelle et permettent notamment la diffusion des nouvelles connaissances développées dans la recherche.

Selon les thématiques, certaines offres de formations continues sont gérées conjointement par les domaines Santé et Travail social de la HES-SO<sup>9</sup>.

#### **2.4.3. Recherche appliquée et Développement (Ra&D)**

La Ra&D réalisée dans les hautes écoles du domaine Santé est soutenue par la HES-SO.

Sept unités ou départements de recherche sont répartis dans les différentes hautes écoles.

Ses finalités sont :

- développer des savoirs propres au domaine et aux filières du domaine Santé tout en optimisant le transfert de ses résultats dans la formation ;
- développer des projets d'innovation dans la pratique professionnelle.

Ses thèmes prioritaires sont :

- évolution démographique ;
- dispositifs socio-sanitaires ;
- développement et évaluation d'outils et de compétences cliniques et techniques ;
- prévention, promotion de la santé ;
- réhabilitation, réinsertion.

#### **2.4.4. Prestations de services**

Les prestations de services dans le domaine Santé consistent en la mise à disposition avec ou sans contrepartie financière des compétences des écoles à divers partenaires des milieux de la santé. Ceux-ci sont généralement des organismes ou des institutions publiques ou parapubliques. Les prestations sont :

- des enquêtes, des études ;
- des expertises et des évaluations ;
- du soutien au développement de projets ;
- de la supervision ;
- des enseignements et des conseils ;
- de la collaboration à des revues scientifiques ou professionnelles ;
- de la participation à des commissions, comité, etc.

#### **2.4.5. Internationalisation, relations nationales et mobilité**

L'internationalisation des formations du domaine Santé de la HES-SO a pour but de préparer les futur-e-s professionnel-le-s à travailler sur la scène internationale et dans un monde globalisé, ainsi que d'améliorer la qualité de la formation. Elle se traduit par un engagement des filières dans la transmission et dans la mise à disposition de savoirs mondialement reconnus. Elle implique des enseignements qui sensibilisent aux différences entre les pays en matière de santé et d'exercice des professions auxquelles les filières préparent. Elle invite le corps professoral à contribuer à la production et à la diffusion de connaissances intéressant les professions de la santé hors des frontières nationales.

---

<sup>9</sup> Catalogue des formations continues domaines Santé et Travail social: <http://www.hes-so.ch/CMS/default.asp?ID=1678>



La collaboration consiste en des échanges bilatéraux avec d'autres établissements visant la mobilité de niveau universitaire qui permettent :

- à des étudiant-e-s d'effectuer une partie de leur cursus – cours et/ou stage – à l'étranger ;
- à des étudiant-e-s des écoles partenaires de venir étudier dans les filières suisses ;
- à des enseignant-e-s des filières du domaine Santé de la HES-SO de transmettre leur savoir dans les écoles partenaires ;
- aux étudiant-e-s et au personnel d'enseignement de bénéficier des apports du corps enseignant des partenaires.

Les échanges sont financièrement soutenus par la HES-SO et les écoles. Ils s'effectuent dans le cadre :

- du programme Erasmus//Lifelong Learning Programme ;
- d'université d'été ;
- d'accords bilatéraux avec des partenaires hors de l'Union Européenne (pays émergents et pays occidentaux).

Les écoles disposent d'un bureau/service des relations internationales en mesure de renseigner les étudiant-e-s et d'assurer le suivi des divers échanges, en rapport avec les services du Rectorat de la HES-SO.

Au niveau national, chaque filière collabore activement avec ses homologues en Suisse allemande et italienne au sujet des plans d'études cadres et des programmes, du développement des professions et des formations ainsi que de la politique de formation en général. Le domaine Santé de la HES-SO soutient un congrès national du domaine santé des HES suisses et diverses activités de promotion et de mise en visibilité de ses filières.

Le domaine Santé promeut et soutient financièrement la mobilité intrafilière ou interfilière des étudiant-e-s.

## **2.5. Projet « qualité » du domaine**

Le domaine Santé accorde une grande importance à la dimension de la concertation avec les partenaires externes ainsi qu'avec les étudiant-e-s. Il est attendu au niveau des filières la mise en place de mécanismes de participation tant dans la construction des plans d'études cadres et des programmes que dans leur évaluation. De même, le domaine Santé encourage le développement de procédures d'évaluation régulière des enseignements par les étudiant-e-s.

D'autre part, les filières tiennent compte, dans l'actualisation des programmes et des enseignements, de l'évolution des conditions-cadres de la profession.

Au plan de la HES-SO, un système d'assurance qualité (en voie d'élaboration) servira de cadre visant à documenter, suivre, évaluer et améliorer les activités académiques et la conduite de l'institution, cela de manière continue et permanente. L'existence d'un système d'assurance qualité est une condition indispensable pour obtenir l'accréditation institutionnelle. Il permettra également de faciliter l'accréditation des filières d'études des professions de la santé, comme prévue dans la future Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan).

### **3. Principes régissant la formation dans le domaine Santé de la HES-SO**

Les enjeux de la formation dans le contexte de Bologne sont rappelés dans le projet Tuning conduit par les milieux universitaires européens et ont été pris en compte dans l'élaboration des plans d'études cadres du domaine Santé.

Les formations dispensées dans les filières du domaine Santé de la HES-SO sont pertinentes pour la société car elles répondent aux besoins de santé présents et futurs de la population et s'ajustent au système sanitaire suisse. Divers éléments des plans d'études cadres ont fait l'objet de consultations avec les milieux professionnels employeurs et employés de manière à répondre à leurs attentes. Les formations favorisent ainsi l'employabilité des diplômé-e-s.

L'attractivité et l'adéquation de la formation pour les étudiant-e-s est renforcée par des plans d'études cadres qui ont été conçus pour permettre le développement de compétences professionnelles en privilégiant la cohérence des objectifs et des contenus des enseignements.

Les formations ont un haut niveau académique afin que les diplômé-e-s puissent faire face aux situations complexes dans lesquelles se trouvent les usagères et usagers du système de santé et à la très rapide évolution des savoirs scientifiques disponibles dans les diverses professions et aux tâches difficiles qui leur sont confiées. De plus, les formations du domaine Santé doivent relever les défis liés à la pénurie avérée en professionnel-le-s. Diverses études démontrent qu'un haut niveau de formation est étroitement corrélé avec la satisfaction et la rétention des professionnel-le-s dans leur emploi.

Les formations du domaine Santé de la HES-SO, dès les années 2000, ont développé un profil de praticien réflexif et praticienne réflexive et un positionnement d'agir en expert-e dans les curriculums de formations. En effet, la charge de travail est mieux supportée lorsque les outils de réflexion permettant de faire face adéquatement aux situations sont maîtrisés. Aujourd'hui, ce développement trouve son évolution dans le rôle d'expert-e attendu par les instances fédérales dans les profils de compétences développés par toutes les professions de la santé de niveau HES.

#### **3.1. Des métiers de l'humain**

Les professions auxquelles préparent les filières du domaine Santé appartiennent aux « métiers de l'humain ». Le contexte dans lequel elles s'inscrivent implique de prendre en compte trois facteurs essentiels :

- a) Le fait que les interventions et les pratiques dans les domaines socio-sanitaires ne permettent pas toujours de constater un effet immédiat et objectivable. Ces interventions font l'objet d'appréciations différentes, en lien avec des conceptions subjectives de la réalité sur laquelle elles prétendent agir. La pluralité des angles d'analyse et la capacité de décentration et de positionnement sont de ce fait indispensables.
- b) Le développement des fondements théoriques et épistémologiques sur lesquels s'appuient ces pratiques entraîne leur évolution rapide et nécessite une réactualisation permanente.
- c) Les contextes sociaux, économiques, culturels et politiques mouvants dans lesquels s'exercent ces professions impliquent que les finalités et contenus des interventions sont l'enjeu de transactions continues entre les différentes actrices et différents acteurs.

De plus, ces professions ont en commun de s'exercer auprès de personnes ou de groupes dans des situations qui ont, par conséquent, un caractère de singularité et de relative imprévisibilité. Cette particularité requiert des compétences spécifiques aux métiers de l'humain comme s'adapter aux circonstances, prendre en compte les potentialités des personnes, maîtriser son implication dans les situations.

## 3.2. Une formation d'adulte

Au sein du domaine Santé, à l'instar des formations qui respectent les attentes professionnelles et sociales, la part de l'étudiant-e comme acteur ou actrice de sa formation est fondamentale. Elle/Il est encouragé-e à exercer son autonomie, sa responsabilité et ses raisonnements à travers des choix influençant le déroulement et l'orientation de son parcours de formation ou des projets personnels stimulant sa motivation et son implication.

Envisager une formation d'adulte implique du point de vue de l'enseignant-e de prendre en considération un individu qui possède un vécu affectif et expérientiel – voire professionnel. Il est impératif d'en tenir compte pour une formation adéquate et efficace.

## 3.3. Une formation en alternance

La formation professionnelle, telle qu'elle est envisagée dans le domaine Santé de la HES-SO, ne vise pas seulement à préparer au travail, à un métier, mais bien à l'exercice d'une profession en permanente évolution.

L'alternance intégrative entre les temps de formation à l'école et sur le terrain constitue pour l'étudiant-e la possibilité d'être au contact très rapidement de la complexité des situations professionnelles. Le dispositif de formation vise à traiter les inévitables tensions nées de la confrontation des savoirs théoriques et des savoirs pratiques ainsi qu'à assurer la meilleure articulation entre eux. Il s'agit de travailler sur ces tensions et écarts pour développer une posture réflexive constante sur et dans l'action, constitutive d'une réelle professionnalisation.

La confrontation au milieu professionnel, dont les exigences sont évolutives en fonction de la progression de l'étudiant-e dans sa formation, est préparée, régulée, encadrée et soutenue en partenariat avec les institutions socio-sanitaires au travers d'un dispositif mis en place par la HES-SO : le dispositif de formation pratique. Ce dispositif représente une garantie de qualité de formation et des opportunités de collaboration avec les terrains.

## 3.4. Le dispositif de formation pratique

Le dispositif de formation pratique est fondé sur l'énoncé de la mission de formation pratique qui incombe à une institution qui reçoit les étudiant-e-s de la HES-SO, sa valorisation et son financement.

Le dispositif de formation pratique repose sur trois piliers :

1. Pédagogique : qui énonce la mission de formation pratique d'une institution relayée par la fonction de praticien formateur ou praticienne formatrice.
2. Organisationnel : qui pose les règles de la gestion indispensable au pilotage du réseau et au partage des informations entre institutions et hautes écoles.
3. Financier : qui indemnise les institutions pour l'encadrement des étudiant-e-s par le biais du fonds de formation pratique alimenté par les cantons romands et qui finance la formation des praticiennes formatrices et praticiens formateurs et leur perfectionnement.

Le dispositif de la formation pratique fixe deux niveaux de partenariat :

1. La Convention sur la formation pratique HES-S2 qui lie la HES-SO et un lieu de formation pratique. Elle précise les responsabilités respectives de la HES-SO et des institutions. En signant la Convention sur la formation pratique HES-S2, une institution s'engage non seulement à mettre des places de formation à disposition des étudiant-e-s mais aussi à assurer leur encadrement par des praticiennes formatrices et praticiens formateurs reconnus.

2. L'accord sur l'organisation de la formation pratique HES-S2 qui lie une haute école et un lieu de formation pratique. Il précise les conditions d'organisation de la formation des étudiant-e-s et inclut un contrat pédagogique tripartite, document signé pour chaque période de formation pratique, par l'étudiant-e, la praticienne formatrice ou le praticien formateur et l'enseignant-e qui suit l'étudiant-e.

Dans ce dispositif, le rôle de la praticienne formatrice ou du praticien formateur est essentiel. En effet, c'est elle/lui qui, grâce à son expérience clinique et à ses compétences à l'encadrement développées au travers d'une formation spécifique (CAS HES-SO de praticienne formatrice et praticien formateur), permet aux étudiant-e-s des filières du domaine Santé de la HES-SO de développer leurs compétences par le biais d'un encadrement de qualité assuré. La praticienne formatrice ou le praticien formateur est l'interface entre l'école et le terrain. Dans ce sens, elle/il est le relais indispensable de la formation théorique et pratique.

### **3.5. Une approche par compétences**

La/Le professionnel-le de niveau de formation HES est appelé-e à faire face à des situations problématiques, complexes et difficilement prévisibles. Ses actions professionnelles font appel simultanément à un savoir spécialisé et à des méthodes d'action variées pour une intervention par essence singulière, parce que destinée à des êtres humains. Praticien réflexif ou praticienne réflexive, sa capacité d'analyse et de réflexion est mise à l'épreuve de façon inédite dans toute situation d'action en tant que capacité à penser et théoriser la pratique.

On ne peut donc plus considérer les pratiques des professions de la santé de niveau HES comme des applications de prescriptions, de savoir-faire techniques et de normes correspondant à des situations prédéterminées. Cette façon de comprendre et d'appréhender l'activité et la formation professionnelles à travers la diversité, la contingence et la complexité croissantes de leurs types d'intervention implique de recourir à la notion de compétence plutôt qu'à celle de qualification en vue de tâches délimitées. Il s'agit de porter l'accent sur la capacité d'analyser les situations dans leur évolution, d'en percevoir les particularités et d'adapter l'intervention professionnelle en fonction de la singularité et de l'imprévisibilité des personnes et des contextes.

### **3.6. Référentiel de compétences et rôles communs aux professions de la santé**

Les référentiels de compétences des filières du domaine Santé ont été définis par la KFH<sup>10</sup>. Les étudiant-e-s disposent, au terme de leur formation, d'une part des compétences génériques valables pour toutes les professions de la santé de niveau HES et d'autre part des compétences spécifiques à leur profession.

Les compétences génériques des professions de la santé HES ont été réparties en quatre catégories :

- a. Un savoir approprié aux défis de la politique de santé
  - Les professionnel-le-s de la santé HES connaissent les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de santé et de protection sociale, ainsi que les principes de son pilotage et ses limites.
  - Elles/Ils savent mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité, ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.

---

<sup>10</sup> Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES

b. Une expertise professionnelle et des compétences méthodologiques

- Les professionnel-le-s de la santé HES disposent des connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
- Elles/Ils sont initié-e-s aux méthodes de la recherche scientifique dans le domaine de la santé et à la pratique orientée vers l'Evidence-Based Practice.
- Elles/Ils connaissent les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et elles/ils sont capables d'initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.
- Elles/Ils maîtrisent le raisonnement clinique et elles/ils sont aptes à élaborer des mesures qui s'insèrent de manière systémique dans la prise en charge et l'accompagnement de la personne.
- Elles/Ils sont capables d'être des acteurs et actrices du système de santé qui garantissent la qualité de la prise en charge conformément aux spécificités et à la meilleure pratique de la profession.

c. Un comportement professionnel et responsable

- Les professionnel-le-s de la santé HES assument la responsabilité pour leurs actes et elles/ils reconnaissent et respectent leurs propres limites.
- Elles/Ils démontrent un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et elles/ils respectent le droit à l'autodétermination des personnes.
- Elles/Ils sont à même d'innover et de développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et elles/ils peuvent mener une réflexion permanente sur leur pratique qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie.
- Elles/Ils sont aptes à participer à des travaux de recherches et à intégrer les données probantes dans la pratique professionnelle.
- Elles/Ils pratiquent de manière autonome sur la base d'une évaluation professionnelle.

d. Des aptitudes à communiquer, à interagir et à documenter

- Les professionnel-le-s de la santé HES cherchent activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs et actrices du système de soins.
- Elles/Ils sont capables de conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et de les conseiller de manière appropriée.
- Elles/Ils sont à même de présenter et documenter leurs actes de manière pertinente et à être compris-es par les autres et elles/ils connaissent des instruments eHealth pour la gestion des patient-e-s et des soins.

Les référentiels de compétences définissent les professions au travers de sept rôles communs à toutes les professions :

- expert-e ;
- communicateur ou communicatrice ;
- collaborateur ou collaboratrice ;
- manager ;
- promoteur ou promotrice de la santé ;
- apprenant-e et formateur ou formatrice ;
- professionnel-le.

Ces rôles sont à la base de la structuration des référentiels de compétences des formations HES dans le domaine Santé et sont harmonisés au niveau national.

Les référentiels de compétences finales sont validés par la KFH et représentent un consensus des milieux professionnels et de la formation. Ils ont fait l'objet d'une large consultation en leur sein.

### **3.7. Travail de bachelor**

Dans l'ensemble des filières HES de la santé, la pratique scientifiquement fondée occupe une place importante. Chaque professionnel-le de la santé doit être en mesure de saisir l'importance du maintien de ses connaissances à jour pour la qualité de ses interventions et disposer des moyens méthodologiques permettant de chercher ces savoirs, de les analyser et de les transposer dans sa pratique. Chaque professionnel-le doit également saisir l'intérêt de la production de connaissances par des activités de recherche dont elle/il comprend la nature et auxquelles elle/il peut apporter une contribution. Enfin, chaque professionnel-le peut communiquer oralement et par écrit au sujet des activités réalisées.

Le travail de bachelor est l'occasion de s'initier concrètement à une démarche méthodologique de recherche et développement (learning by doing) en :

- élaborant un questionnement professionnellement pertinent ;
- cherchant des sources documentaires appropriées ;
- envisageant une méthodologie adéquate de production et d'analyse de données ;
- menant concrètement et modestement une telle démarche méthodologique ;
- tirant des conclusions de sa démarche pour sa profession ;
- rédigeant un document publiquement accessible.

### **3.8. Interprofessionnalité**

Le domaine a porté une attention toute particulière à la formation interprofessionnelle compte tenu du contexte et des évolutions prévisibles des champs socio-sanitaires. Il s'est appuyé sur les travaux réalisés par le Canadian Interprofessional Health Collaborative (CIHC) en termes de définition de la collaboration interprofessionnelle et de référentiel de compétences en matière d'interprofessionnalisme<sup>11</sup>.

Les compétences de collaboration interprofessionnelle reposent essentiellement sur les deux rôles de communicateur ou communicatrice et de collaborateur ou collaboratrice. Afin de tenir compte des parcours antérieurs des étudiant-e-s et de leurs expériences, les compétences en lien avec la collaboration interprofessionnelle seront développées durant les trois ans de formation, notamment dans un espace commun prévu dans les calendriers de toutes les filières du domaine Santé.

---

<sup>11</sup> CIHC : Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme, février 2010

## 4. La filière Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie

### 4.1. Fiche signalétique de la filière

Nom :	Physiothérapie
Titre :	Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie
Domaine d'études :	Santé
Profil :	Filière d'études généraliste en Physiothérapie
Positionnement :	Filière d'études positionnée au niveau HES uniquement, pour toute la Suisse.  Une des huit filières Bachelor du domaine Santé de la HES-SO
Type :	Filière d'études à plein temps
Durée :	6 semestres
Crédits :	180 ECTS (132 ECTS de formation à l'école, 48 ECTS de formation pratique)

**Concept de formation :** La formation s'appuie sur :

- Un référentiel de compétences pour la physiothérapie décliné en 7 rôles : expert-e en physiothérapie, communicateur ou communicatrice, collaborateur ou collaboratrice, manager, promoteur ou promotrice de la santé, apprenant-e et formateur ou formatrice, professionnel-le.
- Des contenus issus des savoirs scientifiques (disciplinaires et contributifs) et sur des savoirs professionnels.
- Des périodes de formation pratique en alternance.
- Un travail de bachelor.

**Travail de bachelor :** Le travail de bachelor contribue à l'intégration des résultats de la recherche dans la pratique professionnelle de l'étudiant-e. Il équivaut à 10 ECTS.

**Hautes écoles et sites :** La filière d'études est offerte par la HES-SO sur les sites de :

- Haute école de santé Genève – HEdS-GE (Genève)
- Haute Ecole de Santé Vaud – HESAV (Lausanne)
- HES-SO Valais-Wallis – Haute Ecole de Santé (Loèche-les-Bains) : formation bilingue français-allemand

**Institutions socio-sanitaires** : La filière d'études bénéficie d'un accès privilégié aux institutions socio-sanitaires de l'ensemble des cantons romands et de la France voisine. Des collaborations avec les institutions socio-sanitaires alémaniques et allemandes permettent aux étudiant-e-s bilingues d'effectuer une partie de leur formation pratique en allemand.

## 4.2. Présentation de la profession

La physiothérapie est une profession de santé axée sur le mouvement et les fonctions corporelles de l'humain (World Confederation for Physical Therapy, 1999). Dans une approche centrée sur l'utilisateur ou l'utilisatrice<sup>12</sup>, les physiothérapeutes cherchent à améliorer, maintenir et/ou restaurer la mobilité et les capacités fonctionnelles des utilisatrices et utilisateurs et de groupes de population, altéré-e-s par la douleur, les traumatismes, les maladies, le vieillissement, ou des facteurs environnementaux. A tous les âges de la vie, mouvement et mobilité contribuent à la santé.

### Pratique professionnelle

Dans le cadre de la pratique clinique, les physiothérapeutes participent à la réhabilitation, plus particulièrement à la réhabilitation physique des personnes atteintes de troubles aigus, subaigus ou chroniques en les aidant à retrouver mobilité et autonomie dans leur vie quotidienne. En agissant sur l'activité et la participation au sens de la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (Organisation mondiale de la santé, 2001), elles/ils contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être général des utilisatrices et utilisateurs. Dans ce but, elles/ils réalisent sur la base de l'évaluation de facteurs biologiques, psychologiques et sociaux<sup>13</sup>, un bilan physiothérapeutique détaillé. L'analyse et l'organisation des informations recueillies sont parties intégrantes du raisonnement clinique (Jones, Jensen, & Edwards, 2008). Celui-ci vise à déterminer un diagnostic, un pronostic et un plan de traitement physiothérapeutiques qui tiennent compte du diagnostic médical, des spécificités et valeurs des personnes, des meilleurs résultats de recherche et de l'expérience clinique. Il se poursuit tout au long de la prise en charge par l'intégration de nouvelles informations qui permettent d'ajuster finement l'intervention à l'évolution de la situation.

Sur la base du bilan physiothérapeutique, les physiothérapeutes proposent, argumentent et réalisent des interventions adaptées aux personnes présentant des restrictions de participation, des limitations d'activités ou des déficiences de fonctions ou de structures<sup>14</sup> en lien avec le mouvement. Les interventions peuvent concerner les différents systèmes du corps humain. Les physiothérapeutes disposent de plusieurs approches et techniques spécifiques. Simultanément, elles/ils informent et conseillent les utilisatrices et utilisateurs.

Les physiothérapeutes exercent leur activité dans le respect du cadre légal et du code de déontologie professionnelle, tout en intégrant un questionnement et une posture éthiques.

Elles/ils prennent également une part active dans le cadre de la prévention et de la promotion de la santé en sensibilisant des individus ou des groupes à une hygiène de vie adéquate et en les encourageant à améliorer leur connaissance, leur apprentissage et leur comportement vis-à-vis du mouvement et de l'activité physique (self management).

---

<sup>12</sup> Le terme d'utilisateur ou d'utilisatrice est utilisé ici pour couvrir tous les types de bénéficiaires de la physiothérapie, la personne elle-même, en bonne santé, malade ou souffrant de handicap, les proches, les tiers aidants... L'approche centrée sur l'utilisateur s'appuie sur les modèles de « patient centered care » ((Stewart, Brown, & Freeman, 2006)

<sup>13</sup> Facteurs considérés par le modèle biopsychosocial (Berquin, 2010)

<sup>14</sup> Sur la base des fonctions et des structures listées par la CIF : structures et fonctions de l'appareil moteur et liées au mouvement, mentales et sensorielles, cardio-vasculaire et respiratoire, génito-urinaires et de la peau. (Organisation mondiale de la santé, 2001)



La collaboration des physiothérapeutes avec les usagères et usagers et les autres professionnel-le-s de la santé, l'expérience clinique et le bon usage de la littérature scientifique assurent une efficacité optimale de l'intervention sur le plan clinique selon les principes de la pratique probante/Evidence-based practice (Herbert, Jamtvedt, Mead, & Birger Hagen, 2005). L'exercice de la profession exige un haut niveau de connaissances théoriques, des compétences manuelles, techniques, méthodologiques et relationnelles.

## Formation HES

Afin de répondre aux exigences de qualification élevée, la formation initiale en physiothérapie est dispensée en Suisse dans les hautes écoles spécialisées depuis 2006 et conduit à l'obtention d'un diplôme Bachelor of Science en physiothérapie. Depuis peu, il est possible de poursuivre par un Master of Science en physiothérapie<sup>15</sup>. D'autres formations postgraduées HES ou universitaires sont également accessibles en Suisse ou en Europe, pour construire un projet professionnel dans la pratique (MAS, DAS, CAS notamment), l'enseignement ou la recherche (master, doctorat).

La formation professionnelle passée au niveau tertiaire vise une pratique réflexive (Schön, 1994) qui permette aux physiothérapeutes de faire face à la complexité des situations rencontrées dans le milieu professionnel et de s'adapter aux contextes en rapide évolution (Boutet, 2004). Dans cette perspective, la théorie vient nourrir la pratique et la mission de formation des HES s'assortit de celle de recherche appliquée. Il s'agit de générer, développer et valoriser des connaissances professionnelles sur des bases scientifiques pour enrichir l'enseignement et participer à la construction des savoirs dans le champ de la santé (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), 2004). Cette mission implique des collaborations avec d'autres professionnel-le-s de la santé et des chercheurs et chercheuses issu-e-s des hautes écoles (universités, EPF, HES).

Le diplôme de Bachelor of Science en physiothérapie autorise l'exercice de la profession à titre salarié ou indépendant, dans différents contextes : les hôpitaux ou cliniques, les centres de rééducation, les cabinets privés, au domicile des usagères et usagers, les milieux sportifs, les organisations internationales ou non gouvernementales, l'industrie, les entreprises ou les écoles (Association suisse de physiothérapie, 2009).

Le diplôme de Bachelor of Science en physiothérapie est un titre reconnu au niveau fédéral et au niveau européen<sup>16</sup>. En Suisse, le titre de physiothérapeute est un titre protégé. L'exercice de la profession est réglementé par les lois cantonales sur la santé. L'accès à la pratique indépendante requiert deux ans d'exercice professionnel à plein temps comme salarié. Les physiothérapeutes ont l'obligation de maintenir leurs connaissances à jour<sup>17</sup>. Lorsque la physiothérapie est prescrite par un médecin, les prestations sont à charge des assurances (maladie, accident, invalidité) selon les principes fixés par le cadre légal (LaMal, LAA, LAI) et les modalités définies au niveau fédéral entre les assureurs et les associations professionnelles de la physiothérapie en Suisse.

---

<sup>15</sup> Actuellement une offre unique conjointe entre la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften et la Berner Fachhochschule.

<sup>16</sup> Le diplôme Bachelor of Science en physiothérapie répond aux critères de la Déclaration de Bologne. Dans ce sens, il est reconnu au niveau européen. Cependant, il est à rappeler que la reconnaissance académique des diplômes est de la compétence des hautes écoles. Le diplôme bénéficie d'une reconnaissance professionnelle pour l'exercice de la profession en vertu des directives 89/48/CEE du 21.12.1988 et 92/51/CEE du 18 juin 1992, la délivrance de l'autorisation de pratique relevant des instances compétentes.

<sup>17</sup> Selon les textes de lois cantonaux qui régissent les professions de santé.

## Historique et perspectives

La physiothérapie tire son origine de la réunion d'une multiplicité de pratiques liées aux thérapeutiques physiques et de plusieurs intervenant-e-s dans ce domaine. En Suisse, elle devient une activité professionnelle réglementée au plan cantonal dans l'entre-deux-guerres. Dans un premier temps, elle se développe dans le sillage de spécialités médicales, puis élargit son champ de pratique et s'autonomise de plus en plus, notamment par le développement d'un savoir spécifique. La pratique clinique se spécialise, la formation s'académise, la recherche axée sur des problématiques propres à la profession prend son envol. D'un point de vue numérique, le groupe professionnel des physiothérapeutes progresse régulièrement.

Le champ de pratique évolue avec les développements technologiques et scientifiques, auxquels s'ajoutent les développements du système de santé et des besoins de la population. La prévention et la promotion de la santé sont des activités qui prendront davantage d'importance dans le futur, tout comme la notion d'autodétermination (empowerment) des usagères et usagers. Par ailleurs, la tendance européenne et mondiale déjà largement amorcée positionne les physiothérapeutes comme des praticien-ne-s de premier recours. Cette possibilité est envisagée dans un rapport de l'Observatoire suisse de la santé (Künzi & Detzel, 2007), pour lutter contre la pénurie déclarée de médecins généralistes, mais reste encore hypothétique à ce jour, en Suisse. La Confédération mondiale de physiothérapie (WCPT) et les associations professionnelles nationales proposent de nouveaux rôles pour la physiothérapie en fonction des contextes locaux<sup>18</sup>. Dans ce contexte, la collaboration entre professionnel-le-s de santé est amenée à s'intensifier. La réflexion sur les pratiques avancées en physiothérapie (Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, 2011) et leurs modalités de mise en œuvre doit s'intensifier, notamment en lien avec l'ouverture des formations de niveau master.

Ainsi, les physiothérapeutes exercent et exerceront leurs activités dans des cadres de plus en plus variés (Physioswiss, 2009) :

- dans le domaine clinique : dans les hôpitaux et cliniques publiques ou privées, les cabinets de physiothérapie privés, les établissements médicalisés ou au domicile des usagères et usagers ;
- dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé : dans les écoles, centres sportifs ou de fitness, centres de santé ;
- dans le domaine du management et de la gestion de projets : dans des institutions socio-sanitaires, administrations publiques ou entreprises de services (assurances, associations professionnelles, ...) ;
- dans le domaine de l'enseignement : dans les hautes écoles spécialisées ou universitaires, ou dans le cadre de la formation continue et postgrade ;
- dans le cadre de la recherche : dans les hautes écoles ou dans les établissements universitaires (centres hospitaliers universitaires ...), dans le champ propre de la physiothérapie ou dans le cadre d'autres disciplines (ingénierie, sciences humaines et sociales, ...).

---

<sup>18</sup> Les contextes économiques et politiques nationaux conditionnent de manière déterminante l'évolution de la profession. Physioswiss fait quelques propositions autour de la prise en charge des maladies chroniques en augmentation et de la prévention secondaire notamment (Huber, Monnin, Paillex, Boldi-Goetschy, & Oggier, 2011).

### 4.3. Concept de la filière

La filière de formation Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie vise à former des professionnel-le-s généralistes. Pour définir cette notion, elle s'appuie sur les champs d'exercice de la physiothérapie et sur le cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf-ch.HS)<sup>19</sup>. Les physiothérapeutes généralistes sont des professionnel-le-s qui :

- disposent des connaissances et des compétences leur permettant de comprendre les situations qu'elles/ils rencontrent ;
- utilisent leurs connaissances et leurs compétences pour évaluer, proposer, effectuer et adapter des interventions dans les trois domaines traditionnellement définis pour l'exercice professionnel et basés sur le découpage des disciplines médicales<sup>20</sup>, en tenant compte des spécificités de la personne et du contexte ;
- ont la capacité de former des jugements professionnels, notamment sur la base d'un raisonnement clinique structuré, de l'utilisation de références scientifiques pertinentes et de l'analyse de leur pratique ;
- savent communiquer en s'adaptant à l'objectif et au public visé (usagères et usagers dans le cadre de la prise en charge, autres professionnel-le-s de santé dans le cadre d'une pratique interprofessionnelle) ;
- disposent de capacités d'apprentissage en autonomie leur permettant d'évaluer leur pratique, formuler des questions en lien avec les problématiques qu'elles/ils rencontrent et trouver les ressources pour y répondre.

Dans le cadre de la formation initiale généraliste, les programmes prennent en compte les contextes et les situations les plus fréquentes et/ou significatives de l'exercice professionnel. Les domaines d'intervention très spécialisés et qui font l'objet d'une formation postgrade ne sont pas abordés en tant que tels, si ce n'est à titre d'information ou d'initiation pour la construction du projet professionnel des étudiant-e-s.

La formation s'appuie également sur les cadres de référence suivants qui permettent d'aborder la complexité des situations rencontrées et des processus à conduire pour la/le physiothérapeute :

- La classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé qui pose un cadre conceptuel permettant d'aborder la complexité des situations humaines. Elle facilite l'identification des différentes composantes de la santé et des disciplines qui les sous-tendent, puis une reconstruction de la réalité dans une vision systémique multidimensionnelle. Elle permet de décrire la manière dont les personnes font face à leurs problèmes de santé.
- Le raisonnement clinique permet d'aborder les différents modes de pensée à l'œuvre dans l'établissement du jugement clinique et des orientations thérapeutiques en prenant en compte les composantes identifiées précédemment : raisonnement diagnostique axé sur l'élaboration du diagnostic, raisonnement éthique axé sur les normes et les valeurs, raisonnement interactif axé sur le comportement de l'utilisateur ou l'utilisatrice, raisonnement narratif axé sur la signification de la maladie pour l'utilisateur ou l'utilisatrice, ...

---

<sup>19</sup> Le cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) adopté par le Comité directeur commun des trois conférences, Conférence des Recteurs (cd-cr-h) des Universités Suisses (CRUS), Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH) et Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP) à l'intention du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche le 23 novembre 2009. Il sert de référence pour différencier le niveau bachelor du niveau master. Il présente une description générique des acquis de formation (Learning Outcomes) indépendants des disciplines, organisés en cinq catégories : connaissances et compréhension, application des connaissances et de la compréhension, capacité à former des jugements, savoir-faire en termes de communication, capacités d'apprentissage en autonomie.

<sup>20</sup> Domaine musculosquelettique (orthopédie, traumatologie, rhumatologie), domaine neurologique (neurologie), domaine cardio-vasculaire et respiratoire (pneumologie, cardiologie)

- Le concept de la pratique probante qui permet d'envisager le processus décisionnel dans une interaction entre la/le patient-e (ses besoins, attentes, préférences) l'expertise de la/du professionnel-le basée sur une expérience clinique explicitée et analysée, et les meilleures données disponibles issues de la recherche.

#### 4.3.1. Référentiel de compétences

Le référentiel de compétences permet de préciser le concept de la filière tel que présenté ci-dessus.

En complément des compétences génériques communes à tou-te-s les professionnel-le-s de la santé présentées au point 3.6, il définit les 7 rôles développés par la KFH, puis les décline en compétences attendues en fin de formation Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie.

##### A. Rôle d'expert-e<sup>21</sup> en physiothérapie

En tant qu'*expert-e-s en physiothérapie*, les physiothérapeutes effectuent les activités liées à leur profession, assurent le leadership de leur champ disciplinaire au sein du contexte socio-sanitaire et sont habilité-e-s à expliciter un jugement professionnel.

**Compétence Ab1<sup>22</sup>** : Utiliser dans sa pratique, les savoirs pertinents et actuels de la physiothérapie, des sciences du mouvement ainsi que des sciences apparentées.

**Compétence Ab2** : Elaborer un diagnostic physiothérapeutique et intervenir de manière efficace pour traiter les principaux problèmes relatifs au mouvement et à la douleur

**Compétence Ab3** : Utiliser le raisonnement clinique pour fonder un processus de prise de décision physiothérapeutique centré sur la/le client-e/patient-e.

**Compétence Ab4** : Trouver les informations complémentaires pertinentes relatives aux problèmes surgissant dans la pratique clinique et en tenir compte dans ses décisions et actions.

##### B. Rôle de communicateur ou communicatrice

En tant que *communicateurs et communicatrices*, les physiothérapeutes facilitent les relations et le rapport de confiance avec les personnes et transmettent des informations pertinentes.

**Compétence Bb1** : Développer une relation professionnelle centrée sur la/le client-e/patient-e, et faire preuve de respect, d'écoute active et d'empathie pour s'engager dans des dialogues authentiques.

**Compétence Bb2** : Transmettre des informations de manière efficace pour expliquer des exercices, ainsi que pour échanger professionnellement avec des collègues, avec des client-e-s/patient-e-s, leurs proches et leurs soignant-e-s, de même qu'avec des groupes de collègues ou de client-e-s/patient-e-s.

**Compétences Bb3** : S'exprimer de manière claire et compréhensible dans des situations de conseil et adapter ses techniques de communication aux besoins et possibilités des client-e-s/patient-e-s.

**Compétences Bb4** : Utiliser les technologies de l'information pour rechercher et accéder à l'information, ainsi que pour saisir, gérer et documenter les dossiers de patient-e-s/client-e-s.

---

<sup>21</sup> « La notion d'expert-e utilisée ici reflète la fonction et le positionnement de la profession dans le contexte social et dans celui de la politique de santé. Un professionnel devient « expert-e en ... » dès que ses connaissances professionnelles lui permettent de formuler un jugement indépendant propre à son champ disciplinaire ». Projet Compétences finales pour les professions de la santé, p. 21

<sup>22</sup> La lettre majuscule renvoie au rôle, la lettre minuscule « b » au niveau bachelor, le numéro aux compétences liées au rôle.

### C. Rôle de collaborateur ou collaboratrice

En tant que *collaborateurs et collaboratrices*, les physiothérapeutes participent efficacement à l'activité d'une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle.

**Compétence Cb1 :** Collaborer dans un esprit de partenariat avec ses collègues ainsi qu'avec d'autres groupes professionnels des domaines de la santé et du social, de manière ciblée et efficace, en tenant compte de leurs attributions, afin d'offrir une prestation optimale à la/au client-e/patient-e.

**Compétence Cb2 :** Identifier les interfaces, se mettre en réseau et se coordonner avec d'autres professionnel-le-s pour les prestations à la/au client-e/patient-e, en veillant à établir des relations symétriques.

**Compétence Cb3 :** Analyser les problèmes intra ou interprofessionnels et contribuer à leurs résolutions en collaboration avec les autres groupes professionnels.

**Compétence Cb4 :** Assumer de manière critique différentes tâches/rôles dans une équipe et contribuer activement à la construction de l'esprit d'équipe.

### D. Rôle de manager

En tant que *managers*, les physiothérapeutes exercent leur leadership professionnel en contribuant à l'efficacité des organisations tout en développant leur propre carrière professionnelle.

**Compétence Db1 :** Employer le temps à disposition de manière ciblée et trouver un équilibre entre les exigences liées aux prestations à fournir à la/au client-e/patient-e, les besoins organisationnels et la vie privée.

**Compétence Db2 :** Utiliser consciemment et de manière optimale les ressources disponibles dans le domaine de la santé et de la promotion de la santé.

**Compétence Db3 :** Utiliser les possibilités offertes par les technologies de recherche de l'information, pour optimiser les prestations à la/au client-e/patient-e, pour développer son apprentissage personnel et pour améliorer la documentation de l'ensemble du processus thérapeutique et d'autres activités.

### E. Rôle de promoteur ou promotrice de la santé (Health Advocate)

En tant que *promoteurs et promotrices de la santé*, les physiothérapeutes s'appuient sur leur expertise et leur influence pour promouvoir la santé et le mieux-être des client-e-s/patient-e-s et des collectivités.

**Compétence Eb1 :** Intégrer dans sa pratique ses connaissances des facteurs bio-psycho-sociaux qui influencent la santé.

**Compétence Eb2 :** Intégrer dans sa pratique les tâches/rôles de la physiothérapie dans le domaine de la prévention des maladies et des accidents ainsi que dans celui de la promotion de la santé.

**Compétence Eb3 :** Sensibiliser des individus ou des groupes à une hygiène de vie adéquate et les encourager à améliorer leur prise de conscience, leur apprentissage et leur comportement vis-à-vis de la santé.

**Compétence Eb4 :** Conseiller différents types de client-e-s/patient-e-s ou de groupes dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

## F. Rôle d'apprenant-e et formateur ou formatrice

En tant qu'*apprenant-e-s et formateurs et formatrices*, les physiothérapeutes démontrent de manière continue un engagement professionnel fondé sur une pratique réflexive, ainsi que sur l'utilisation et la diffusion de données probantes.

**Compétence Fb1 :** Soutenir la production, l'utilisation et la diffusion des savoirs spécifiques à la physiothérapie, et de savoirs disponibles, fondés sur des résultats scientifiques actuels, en évaluer les développements pratiques pertinents et leurs implications pour la clinique.

**Compétence Fb2 :** Encourager les client-e-s/patient-e-s à apprendre, dans le sens de l'éducation à la/au patient-e.

**Compétence Fb3 :** Développer et mettre en œuvre une stratégie personnelle pour la formation continue et l'apprentissage tout au long de la vie.

**Compétence Fb4 :** Soutenir la formation aux pratiques professionnelles, favoriser l'apprentissage expérientiel et aider les étudiant-e-s dans leurs lieux de formation pratique.

## G. Rôle de professionnel-le

En tant que *professionnel-le-s*, les physiothérapeutes s'engagent pour la santé et la qualité de vie de la personne et de la société, ainsi que pour une pratique respectueuse de l'éthique et un engagement envers leur propre santé.

**Compétence Gb1 :** Trouver les informations nécessaires concernant les problèmes cliniques et les évaluer de manière critique par rapport à la/au client-e/patient-e.

**Compétence Gb2 :** Adopter une conduite respectant les principes éthiques et déontologiques dans son travail avec les acteurs et actrices impliqué-e-s tels que les client-e-s/patient-e-s et leurs personnes de référence, les collègues de travail et la société en général.

**Compétence Gb3 :** Reconnaître les limites de ses compétences et faire preuve de professionnalisme à l'égard des client-e-s/patient-e-s, de leurs proches et des autres acteurs et actrices du domaine de la santé.

**Compétence Gb4 :** Contribuer à la promotion de la physiothérapie et s'engager pour une pratique compétente et de haute qualité, axée sur les besoins et les attentes des client-e-s/patient-e-s.

### 4.3.2. Scientificité et intégration des résultats de la recherche dans l'enseignement

La formation vise le développement d'une pratique fondée sur les résultats de recherche. Elle s'attache donc d'une part à stimuler le questionnement et la construction de la connaissance par l'étudiant-e, et d'autre part à permettre une pratique qui tienne compte des meilleures preuves disponibles. Ainsi, le processus de recherche, d'évaluation et d'utilisation de l'information est travaillé et intégré en formation. Les résultats de recherche sont interrogés et confrontés aux situations cliniques afin de les intégrer à l'expérience clinique et aux valeurs de la/du client-e/patient-e dans un processus de décision assurant un équilibre entre ces trois facteurs au sens complet de la pratique basée sur les faits (Evidence Based Practice).

L'anglais étant indispensable pour l'accès à la littérature scientifique, les étudiant-e-s sont encouragé-e-s à améliorer leurs compétences dans cette langue, soit de manière autonome, soit par des mesures d'encouragement, soit par des cours en anglais, selon les hautes écoles.

Le travail de bachelor s'inscrit dans l'objectif de scientificité et d'intégration des résultats de recherche dans la pratique. Il permet à l'étudiant-e de formaliser les compétences qu'elle/il a acquises pour développer ses propres savoirs, les transmettre à ses pairs et aux milieux cliniques dans lesquels ils seront amenés à évoluer.

Les enseignant-e-s utilisent les données scientifiques les plus pertinentes et les plus récentes dans leur domaine de spécialité pour la préparation de leurs enseignements. Les choix didactiques reposent sur les résultats de recherche en sciences de l'éducation (en particulier formation d'adulte, didactique professionnelle, pédagogie universitaire).

Les résultats de recherche produits par les professeur-e-s sont utilisés dans la formation, soit en lien avec la thématique qu'ils abordent, soit en lien avec les aspects méthodologiques qu'ils utilisent.

#### **4.3.3. Principes pédagogiques et didactiques**

La filière Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie appuie ses choix pédagogiques sur le cadre défini par le domaine Santé<sup>23</sup> de la HES-SO, la best practice de la KFH (Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH), 2011) et sur le niveau de qualification visé (Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses nqf.ch-HS, 2009).

Les principes pédagogiques retenus par la filière sont :

- une contextualisation des apprentissages (approche par compétence) ;
- une approche pluridisciplinaire des situations (métiers de l'humain, complexité des situations) ;
- le développement de la capacité de jugement et de la pratique réflexive des étudiant-e-s ;
- une utilisation des résultats de recherche ;
- le développement de l'autonomie ;
- une mise à disposition des étudiant-e-s des informations leur permettant de clarifier les objectifs de la formation et comprendre les modalités proposées ;
- des modalités didactiques et d'évaluation cohérentes avec les objectifs de formation ;
- une progression dans les apprentissages visant le développement des compétences.

Les principes pédagogiques définissent les valeurs dans lesquelles seront ancrées les décisions en matière de stratégies pédagogiques et de choix didactiques des hautes écoles spécialisées. Ils ont ainsi une dimension pragmatique puisqu'ils orientent les choix didactiques et une dimension normative en donnant lieu à des recommandations quant à leur mise en œuvre dans les programmes de formation des écoles.

Compte tenu des orientations pédagogiques privilégiées et présentées ci-dessus, les recommandations suivantes visent à orienter les choix des modalités pédagogiques et didactiques à privilégier dans les programmes des écoles. La liste des propositions n'est pas exhaustive et les choix effectués doivent tenir compte des ressources à disposition.

- Recommandations en lien avec l'approche par compétences et la pratique réflexive :

Les modalités pédagogiques comportent les approches suivantes : études de cas, résolution de problèmes professionnels, analyse de pratique, utilisation de situations construites ou réelles, atelier de pratique simulée (en fonction des ressources).

- Recommandations en lien avec l'approche scientifique :

La formation fait référence à des travaux de recherche dans les disciplines ou domaines pertinents. Chaque module présente une liste bibliographique ou lectures conseillées. Les enseignant-e-s présentent leurs références bibliographiques lors des cours. Listes bibliographiques et références bibliographiques sont régulièrement actualisées.

---

<sup>23</sup> Principes régissant la formation dans le domaine Santé de la HES-SO, chapitre 3

- Recommandations en lien avec l'apprentissage autonome :

L'apprentissage autonome est favorisé par l'utilisation du e-learning, blended-learning, la mise à disposition d'activités permettant l'auto-apprentissage, des propositions de développement de projets autonomes.

- Recommandations concernant les pratiques d'évaluation :

L'évaluation sommative est cohérente avec les objectifs et les compétences visées par le module, avec les modalités pédagogiques utilisées et avec le niveau de performance attendu. Ces évaluations permettent d'évaluer les connaissances, ressources indispensables au développement des compétences. L'évaluation des performances se base en principe sur des mises en situations pertinentes permettant aux compétences de s'exprimer, et dont la complexité dépend de la quantité et de la qualité des ressources à mobiliser et/ou des opérations à articuler (ECOS, portfolio ou dossier d'apprentissage, études de cas, réalisation de projets intégrateurs, ...).

- Recommandations concernant l'information des étudiant-e-s :

Des syllabus sont établis pour chaque module et transmis aux étudiant-e-s. Les modalités de validation des modules sont communiquées aux étudiant-e-s au début des modules.

#### **4.3.4. Formation pratique**

La formation pratique de la filière Physiothérapie de la HES-SO s'inscrit dans le dispositif de formation pratique de la HES-SO.

La formation pratique, organisée en modules, fait partie intégrante des curricula et s'inscrit dans le concept d'alternance intégrative : les hautes écoles spécialisées et les institutions socio-sanitaires concourent ensemble au développement des compétences de l'étudiant-e dans le cadre d'un projet pédagogique partagé, formalisé dans le contrat pédagogique tripartite impliquant l'étudiant-e, la praticienne formatrice ou le praticien formateur, et un-e enseignant-e de la haute école.

La filière dispose d'un vaste réseau de partenaires constitué de plus de 60 institutions socio-sanitaires ayant adhéré au dispositif de formation pratique de la HES-SO, particulièrement en Suisse romande, mais également dans toute la Suisse, en Allemagne et France voisine. La formation pratique en pratique indépendante commence à s'organiser afin de permettre aux étudiant-e-s d'accéder à ce contexte spécifique de l'exercice professionnel.

La formation pratique est organisée et gérée de manière coordonnée par les responsables de formation pratique des trois hautes écoles afin d'assurer une utilisation optimale des places de formation pratique disponibles. Elle fait l'objet d'un cadre de réalisation commun.

Un lien étroit avec les praticiennes formatrices et praticiens formateurs est assuré au travers de l'élaboration des contrats pédagogiques tripartite pour les étudiant-e-s, l'organisation d'au moins une rencontre annuelle avec la filière et la participation à des enseignements.

La formation pratique sur le terrain de la pratique professionnelle est renforcée par des activités de mises en situation professionnelle à l'école qui permettent de sensibiliser les étudiant-e-s à la complexité des situations cliniques, de promouvoir la dimension pratique et la prise de décision, de renforcer la dimension réflexive dans un contexte sécurisé. Ces activités de simulation utilisent des moyens variés : travail entre pairs, jeux de rôles, patient-e-s standardisé-e-s ou instructeurs et instructrices, mannequins de basse ou haute fidélité, en fonction des ressources disponibles dans la haute école et des compétences à développer. Les étudiant-e-s sont ainsi mieux préparé-e-s à l'activité en situation réelle proposée par les lieux de formation pratique. Les apprentissages sur le terrain professionnel peuvent être prolongés ou complétés à l'école.



### 4.3.5. Travail de bachelor

Le module travail de bachelor permet l'acquisition de 10 ECTS. Le travail de bachelor est élaboré en fin de formation et permet à l'étudiant-e de démontrer ses compétences d'utilisateur ou utilisatrice éclairé-e de la littérature scientifique en considérant de manière critique la transférabilité des résultats de recherche dans la pratique professionnelle. Il s'inscrit dans la continuité de l'enseignement scientifique et de la pratique basée sur les résultats de la recherche.

Les ressources nécessaires à l'élaboration du travail de bachelor, notamment méthodologiques et scientifiques, sont présentées et exploitées dès le début de la formation.

Ce module s'inscrit dans une pédagogie de projet. En ce sens, il a deux finalités :

- Une finalité professionnalisante : La réalisation du travail de bachelor permet la conduite autonome d'un projet, le sujet étant laissé au choix de l'étudiant-e, le cadre posé par la filière. Elle permet une prise de distance critique sur les savoirs et les pratiques professionnelles en physiothérapie, mais aussi de produire un savoir qui soit transférable dans la pratique professionnelle de l'étudiant-e.
- Une finalité méthodologique : La réalisation du travail de bachelor permet d'appliquer une démarche scientifique au domaine de la physiothérapie, entendue au sens d'une démarche construite, systématique et rigoureuse comprenant une problématisation, la formulation d'hypothèses ou d'objectifs, le choix de méthodes de recueil et d'analyse. Elle inclut la rédaction et la présentation de résultats, ainsi que l'analyse critique du processus et des choix retenus pour la réalisation de la recherche (mémoire et méta-analyse). Cette démarche est une initiation à la recherche qui inclut la sélection des documents propices à une recherche (application des techniques de recherche documentaire) et la lecture critique. Le travail de bachelor donne en outre la possibilité de gérer un processus au long cours qui nécessite des compétences en gestion de projet.

Un cadre de réalisation commun est défini pour tou-te-s les étudiant-e-s de la filière. Chaque étudiant-e ou groupe d'étudiant-e-s bénéficie de l'accompagnement d'un directeur ou d'une directrice de travail de bachelor qui assure le suivi et réalise l'évaluation du travail.

## 4.4. Structure des études

### 4.4.1. Calendrier académique

L'année académique est constituée de deux semestres, un semestre d'automne allant de la 38<sup>ème</sup> semaine à la 7<sup>ème</sup> semaine de l'année civile suivante, un semestre de printemps de la 8<sup>ème</sup> semaine à la 37<sup>ème</sup> du calendrier civil.

L'année académique compte :

- des périodes de cours/enseignement à l'école ;
- des périodes de formation pratique ;
- des périodes d'interruption de cours permettant le travail personnel de l'étudiant-e. Des activités peuvent être proposées aux étudiant-e-s durant ces périodes, notamment la participation à des congrès ou journées scientifiques. Une semaine d'interruption est planifiée, en règle générale, à la semaine 43. Reste réservée l'organisation du semestre en fonction de la formation pratique ;
- 7 semaines de vacances : deux semaines à Noël, une semaine à Pâques définies par la HES-SO et 4 semaines en été selon l'organisation de la haute école.

Deux semaines communes à toutes les filières du domaine Santé de la HES-SO sont définies en semaine 2 et 3 de chaque année afin de permettre des activités interprofessionnelles.



### **a. Objectifs généraux par année de formation**

Des objectifs généraux ont été définis pour chaque année de formation afin d'orienter la construction des modules et permettre l'harmonisation des programmes.

La progression dans les années de formation doit permettre une intégration progressive des rôles, dans les différents champs d'intervention de la physiothérapie et dans différents contextes de pratiques.

La 1<sup>ère</sup> année bachelor permet l'acquisition des fondements nécessaires à la pratique de la physiothérapie et à l'évaluation des situations.

La 2<sup>ème</sup> année bachelor est centrée sur l'intervention dans des situations simples de la pratique de la physiothérapie.

La 3<sup>ème</sup> année bachelor vise l'intégration des différents rôles dans la pratique, dans des situations plus complexes.

### **b. Cadre de construction commun en termes de compétences et contenus**

Dans l'attente de la mise à disposition du catalogue d'objectifs de formation national, la filière s'est attachée à décliner les rôles afin de définir un cadre commun pour la construction des modules dans les écoles (voir annexe 1). Ce travail a permis de s'adapter à la manière dont les compétences ont été définies dans le référentiel de compétences et de s'approprier ce nouveau cadre.

Les choix réalisés ont été orientés entre autres par :

- Les compétences professionnelles à développer en regard du référentiel.
- Les données épidémiologiques, permettant de faire des choix dans les pathologies et les thématiques abordées (vieillesse de la population, promotion de l'activité physique, ...).
- Les possibilités de développements futurs du profil professionnel en lien avec l'évolution du contexte<sup>24</sup> (pénurie du personnel médical (Académie suisse des sciences médicales, Rapport 2007 et commentaire 2011), interprofessionnalité (Canadian Interprofessional Health Collaborative (CIHC), 2010), santé communautaire, organisation des soins en réseaux ...).
- La nécessité de pouvoir évaluer la mise en œuvre du plan d'études cadre dans sa dimension d'harmonisation des programmes. Ainsi, certaines habiletés ou savoirs auraient pu apparaître dans différents rôles mais le choix a été fait d'éviter les redondances afin de simplifier et clarifier au mieux le cadre commun.

Les « composantes » font référence aux habiletés et compétences permettant le développement de la compétence principale.

Les « contenus » font référence aux connaissances minimales et incontournables qui devraient être abordées en formation.

La répartition dans chaque année de formation permet de garantir l'harmonisation des programmes des trois hautes écoles et s'appuie sur les orientations liées aux objectifs généraux par année de formation.

---

<sup>24</sup> Les futurs profils professionnels des médecins et des infirmiers, Rapport 2007 et commentaire 2011, ASSM

### c. Répartition des crédits par année de formation

Les crédits de formation sont attribués à chaque rôle, à l'exception des crédits liés à la formation pratique, aux options et aux crédits libres (voir tableau en annexe 2).

La formation pratique est intégratrice de tous les rôles et représente 48 ECTS.

25 ECTS ne sont pas répartis dans les rôles et sont utilisés de la manière suivante :

- 9 ECTS dans une offre d'options intrafilière en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années bachelor. Les étudiant-e-s peuvent utiliser ces crédits pour réaliser un projet personnel individuel ou en groupe.
- 16 ECTS dits libres sont répartis dans chaque année de formation et laissés à l'appréciation des écoles.

### d. Taille des modules

L'attribution des crédits à un module est de 5 ECTS au minimum et de 10 ECTS au maximum, à l'exception des modules de formation pratique (10 à 14 ECTS) et des modules à option (3 ECTS).

### e. Catégorisation des modules

Les modules peuvent se présenter sous deux formes : en bloc (module concentré sur quelques jours/semaines) ou filé (module réparti dans le semestre, voire l'année).

Les modules sont catégorisés et paramétrés selon la typologie et les niveaux issus des Best practice<sup>25</sup> et leur statut de « certification ». Le statut de « certification » du module fait référence aux aspects de promotion et au supplément au diplôme.

#### ***Le niveau du module : (level descriptors)<sup>26</sup>***

La filière de formation n'a retenu que des modules de niveau « Basic level course » à l'exception des modules optionnels qui sont de niveau « Intermediate level course ». Les deux autres niveaux n'ont pas été retenus, les modules « Advanced level course » étant considérés comme des modules de niveau master, et les modules « Specialised level course » n'ayant pas leur place dans une formation de type généraliste.

#### ***Le type de module : (type descriptor)<sup>27</sup>***

La filière de formation n'a retenu que des modules de type « Core course » compte tenu du choix de l'approche par compétences. Dans ce cadre, les ressources sont incluses dans le module et ne permettent pas de distinguer des modules « Related course ».

---

<sup>25</sup> Document de référence pour la conception des filières d'études bachelor et master modulaires (Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH), 2011)

<sup>26</sup>B - Basic level course : module d'introduction aux concepts de base d'une discipline ; I - Intermediate level course : modules d'approfondissement des concepts de base ; A - Advanced level course : module de promotion et de renforcement de la compétence disciplinaire ; S - Specialised level course : module d'acquisition de connaissances et d'expériences dans un domaine spécialisé.

<sup>27</sup>C - Core course : module correspondant à la discipline principale d'un programme d'études ; R - Related course : module servant à étayer la discipline principale (p. ex. transmission de connaissances préalables ou complémentaires) ; M - Minor course : module facultatif ou complémentaire.

### **Le statut de « certification »**

Le statut de certification est défini en fonction du cadre réglementaire HES-SO. Le programme de formation Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie propose des modules :

- obligatoires : les modules obligatoires sont les modules qui ne peuvent être répétés qu'une fois en cas d'échec. Ils doivent être obligatoirement validés pour l'obtention du diplôme. Les modules optionnels sont inclus dans cette catégorie mais permettent à l'étudiant-e d'effectuer un choix sur une partie de sa formation équivalente à 9 ECTS.
- facultatif : les modules facultatifs offrent des crédits supplémentaires en dehors des 180 ECTS. Ils s'inscrivent dans le supplément au diplôme.

#### **4.4.3. Recommandations pour l'élaboration des modules**

- La construction des modules respecte le cadre posé par la filière.
- Les objectifs visés et les compétences développées par un module se rapportent à un ou plusieurs rôles.
- Les objectifs généraux définis pour chaque année de formation, ainsi que les contenus minimaux sont respectés.

### **4.5. Mobilité et internationalisation**

Les objectifs de la mobilité sont définis au point 2.4.5. Dans ce cadre, la filière Physiothérapie développe la mobilité intrafilière, nationale et internationale pour les étudiant-e-s et pour le corps professoral.

#### **4.5.1. Mobilité intrafilière HES-SO**

Au travers de son offre de modules à option et de différentes activités communes aux trois sites proposées aux étudiant-e-s, la filière permet aux étudiant-e-s des trois hautes écoles de se rencontrer dans un cadre de formation commun. Elle favorise la rencontre et le travail commun des membres du corps professoral des trois hautes écoles pour l'élaboration, l'organisation, la dispense et l'évaluation d'une offre de formation coordonnées utilisant l'expertise et les compétences disponibles dans l'ensemble de la filière.

#### **4.5.2. Mobilité nationale**

La filière Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie offre aux étudiant-e-s des possibilités de mobilité durant les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de formation. L'étudiant-e peut suivre une partie de sa formation en physiothérapie dans une autre haute école suisse (alémanique ou tessinoise) ou une autre filière (modules connexes dans le cadre de l'offre optionnelle par exemple).

L'étudiant-e peut également réaliser une période de formation pratique dans une autre région linguistique.

#### **4.5.3. Mobilité internationale**

La filière applique le système ECTS (European Credit Transfer System) qui permet la comparabilité des programmes d'études en Europe et accroît, en créant la transparence, l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Tous les éléments de la formation sont crédités (cours, formation pratique, travail de bachelor). Les prestations fournies par les étudiant-e-s sont validées au moyen d'une échelle de notation ECTS. L'étudiant-e a ainsi la possibilité d'effectuer une partie de sa formation dans une autre haute école en bénéficiant d'une reconnaissance de crédits pour les crédits obtenus dans l'établissement d'accueil. Il a accès à un dossier d'information complet présentant la formation.

Dans chaque école de la filière, les étudiant-e-s peuvent recourir au bureau de la mobilité internationale local pour l'organisation de leur séjour d'études ou de stage. Les étudiant-e-s sont informé-e-s en début de formation des démarches à entreprendre en vue de la mobilité internationale. Une liste des accords internationaux propres à la filière ou au site peut être consultée par les étudiant-e-s.

Les activités de mobilité proposées aux étudiant-e-s dans le cadre HES-SO consistent en :

- Semestre ou année d'études : l'étudiant-e effectue un semestre ou une année d'études auprès de l'institution partenaire. Les modalités d'octroi des crédits ECTS pour la formation suivie à l'étranger sont envisagées avant le départ de l'étudiant-e et formalisées dans un contrat d'études.
- Périodes de formation pratique dans une institution à l'étranger
- Travail de bachelor : possibilité d'effectuer ce travail auprès d'un partenaire institutionnel ou d'autres institutions.

Le programme est construit de manière à permettre cette mobilité. La mobilité liée aux semestres d'études et aux périodes de formation pratique est envisageable par les étudiant-e-s dès la 2<sup>ème</sup> année de formation du programme bachelor, à partir d'un projet négocié et validé par la haute école dans laquelle elle/il suit sa formation.

Il existe dans certaines hautes écoles de la filière, quelques possibilités d'accueil, notamment la mise à disposition de chambres pour les étudiantes étrangères et étudiants étrangers qui souhaiteraient suivre une partie de leur formation dans la filière.

Selon les écoles, d'autres types d'activités de mobilité internationale peuvent être proposés telles la participation à des universités d'été ou des visites de courtes durées (moins d'un mois) permettant les échanges interculturels pour les étudiant-e-s et pour les enseignant-e-s et le développement de partenariat avec des institutions étrangères.

La mobilité des membres du corps professoral est encouragée, soit dans une optique de formation pour eux-mêmes ou elles-mêmes (master, doctorat), soit pour le développement de projets communs de formation ou de recherche.

#### **4.5.4. Internationalisation**

La filière propose une formation bilingue (français-allemand) à la HES-SO Valais-Wallis – Haute Ecole de Santé. Au moins 25% des enseignements sont donnés en allemand et au moins 25% en français (cours, supports de cours, examen). L'étudiant-e qui remplit les conditions fixées par la HES-SO obtient un diplôme avec mention «Etudes bilingues».

Des compétences en anglais sont demandées aux étudiant-e-s afin de permettre la lecture des publications scientifiques.

## 4.6. Qualité

La filière Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie est intégrée dans le système qualité de la HES-SO.

Les actions menées par la filière dans le cadre de la qualité s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de l'offre de formation.

Le plan d'études cadre a été soumis à la critique de plusieurs personnes, représentatives des milieux professionnels (professionnel-le-s, associations professionnelles en physiothérapie, employeurs et employeuses), des milieux des hautes écoles (professeur-e-s et chercheurs et chercheuses universitaires et HES) et des étudiant-e-s. Les remarques ont été analysées et ont permis de dégager trois axes d'amélioration :

- certaines remarques ont été directement intégrées dans le présent plan d'études cadre, permettant de le préciser et de le clarifier ;
- certaines remarques d'un niveau de précision plus élevé ont été intégrées dans la construction des curricula ;
- enfin, la consultation a mis en lumière la nécessité pour la filière, d'élaborer un dispositif d'information qui permette aux différents partenaires de suivre et comprendre les orientations données à la formation et les choix réalisés par la filière pour la construction et le développement de ses programmes.

Les praticiennes formatrices et praticiens formateurs ont été sollicité-e-s pour la mise en œuvre du dispositif de formation pratique de la HES-SO, notamment pour la définition et l'élaboration des outils d'évaluation des modules de formation pratique.

Un système d'évaluation est mis en place permettant la régulation de la formation. Il s'appuie sur les standards requis dans les procédures d'accréditation (Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses, 2010).

L'évaluation porte sur :

- l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'études cadre dans chacune des trois hautes écoles, annuellement pendant les 3 premières années ;
- l'évaluation et régulation du plan d'études cadre tous les 3 ans ;
- l'évaluation des programmes selon le cadre posé par les hautes écoles et la HES-SO, incluant l'évaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s.

Le partenariat avec les milieux professionnels dans le cadre de la formation pratique et de la recherche, est un des moyens pour vérifier régulièrement l'adéquation du plan d'études cadre aux besoins du terrain.

## 5. Références

- Académie suisse des sciences médicales. (Rapport 2007 et commentaire 2011). *Les futurs profils professionnels des médecins et des infirmiers dans la pratique ambulatoire et clinique*.
- Agrément de l'enseignement en physiothérapie au Canada. (2009). *Normes d'agrément pour les programmes des physiothérapeutes au Canada*. Accès <http://www.peac-aepc.ca/>
- Association suisse de physiothérapie. (2006). *Concept et programme de la qualité en physiothérapie*. Accès [http://www.physioswiss.ch/download/qualitaetskonzept\\_anhaenge\\_f.pdf](http://www.physioswiss.ch/download/qualitaetskonzept_anhaenge_f.pdf)
- Association suisse de physiothérapie. (2009). *Profil professionnel de la physiothérapie*. Accès [www.physioswiss.ch/download/online/physio\\_fr.pdf](http://www.physioswiss.ch/download/online/physio_fr.pdf)
- Berquin, A. (2010). Le modèle biopsychosocial : beaucoup plus qu'un supplément d'empathie. *Revue médicale suisse*, pp. 1511-1513.
- Boutet, M. (2004). *La pratique réflexive : un apprentissage à partir de ses pratiques*. Accès [http://www.mels.gouv.qc.ca/reforme/Boite\\_outils/mboutet.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/reforme/Boite_outils/mboutet.pdf)
- Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses *nqf.ch-HS*. (2009). Accès <http://www.kfh.ch/>
- Canadian Interprofessional Health Collaborative (CIHC). (2010, Février). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme*. Accès [http://www.cihc.ca/files/CIHC\\_IPCompetencies-FrR\\_Sep710.pdf](http://www.cihc.ca/files/CIHC_IPCompetencies-FrR_Sep710.pdf)
- Comités stratégiques de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. (2011). *Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)*. Delémont: HES-SO.
- Commission européenne. (2009). Guide d'utilisation ECTS.
- Concordat des chefs de départements cantonaux chargés du dossier HES. (1997). *Concordat intercantonal créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)*. Chavannes-près-Renens: HES-SO.
- Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses (KFH). (2011). *Conception des filières bachelor et master modulaires : best practice*. Accès <http://www.kfh.ch>
- Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). (2004). *Objectifs des hautes écoles spécialisées en santé (HES-Santé)*. Accès [http://www.gdk-cds.ch/fileadmin/pdf/Themen/Bildung/Fachhochschule/Ziele\\_FH-2004-f.pdf](http://www.gdk-cds.ch/fileadmin/pdf/Themen/Bildung/Fachhochschule/Ziele_FH-2004-f.pdf)
- Herbert, R., Jamtvedt, G., Mead, J., & Birger Hagen, K. (2005). *Practical evidence-based physiotherapy*. Edinburgh: Elsevier.
- HES-SO. (2011). Directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.
- Higgs, J., Jones, M. A., Loftus, S., & Christensen, N. (2008). *Clinical reasoning in the health professions* (éd. 3e édition). Elsevier.
- Huber, O. E., Monnin, D., Paillex, R., Boldi-Goetschy, C., & Oggier, W. (2011). *La physiothérapie en mutation*. Berne: SSPS.



- Jones, M. A., Jensen, G., & Edwards, I. (2008). Clinical reasoning in physiotherapy. Dans J. e. Higgs, *Clinical reasoning in the Health Professions* (pp. 245-256). Philadelphia: Butterworth Heinemann.
- Künzi, K., & Detzel, P. (2007). *Innovationen in der ambulanten Grundversorgung durch vermehrten Einbezug nichtärztlicher Berufsleute : Literaturübersicht und Einschätzung von Berufsvertreter/innen*. Neuchâtel: OBSAN.
- Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. (2011, avril). *Les pratiques avancées en physiothérapie : une revue systématique de la littérature*. Accès [http://oppq.qc.ca/media/doc/documentation/341\\_RevueLitteratureFinale.pdf](http://oppq.qc.ca/media/doc/documentation/341_RevueLitteratureFinale.pdf)
- Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses. (2010). *Accréditation dans le domaine de hautes écoles spécialisées - Standards de qualité s'appliquant aux filières d'études*.
- Organisation mondiale de la santé. (2001). *CIF : Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé*. Genève: OMS.
- Physioswiss. (2009, septembre). *Profil professionnel*. Consulté le avril 2012, sur [http://www.physioswiss.ch/download/physio\\_fr.pdf](http://www.physioswiss.ch/download/physio_fr.pdf)
- ProfessionsSantéOntario. (2009). *Guide d'enseignement des compétences interprofessionnelles en contexte de formation interprofessionnelle préalable à l'inscription*. Accès <http://www.professionssanteontario.ca>
- Schön, D. A. (1994). *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Québec: Ed. Logiques.
- Sottas, B., Mondoux, J., & Lederberger, C. (2009). *Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES, rapport final*. Accès <http://www.kfh.ch>
- Stewart, M., Brown, J., & Freeman, R. (2006). *Patient centered care. The patient-centered medicine. Transforming the clinical method* (éd. 2nd). Bristol: The British Library.
- World Confederation for Physical Therapy. (1999). *Description of physical therapy, revised and re-approved 2007 and 2011*. Accès <http://www.wcpt.org/policy/ps-descriptionPT>

## 6. Annexe 1 : Déclinaison des rôles – Cadre commun pour la construction des modules

### A. Rôle d'expert en physiothérapie – 1<sup>ère</sup> année : 33 ECTS, 2<sup>ème</sup> année : 22 ECTS, 3<sup>ème</sup> année 8 ECTS

En tant qu'*experts en physiothérapie*, les physiothérapeutes effectuent les activités liées à leur profession et assurent le leadership de leur champ disciplinaire au sein du contexte socio-sanitaire et sont habilités à expliciter un jugement professionnel.

**Compétence Ab1** : Utiliser pour sa pratique, les savoirs pertinents et actuels de la physiothérapie, des sciences du mouvement ainsi que des sciences apparentées.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur l'acquisition des connaissances de base issues des sciences biologiques et fondamentales permettant la compréhension des techniques relevant du champ disciplinaire propre à la physiothérapie. Ces connaissances permettent notamment de penser la technologie de base entendue comme justification, élaboration et perfectionnement des techniques.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Acquérir les connaissances fondamentales en anatomie humaine	Anatomie humaine descriptive, topographique et fonctionnelle des systèmes musculosquelettique, neurologique, cardio-vasculaire et respiratoire	X		
	Anatomie palpatoire Développement biologique, psychoaffectif et psychomoteur de l'individu	X X		
Acquérir les connaissances fondamentales en physiologie humaine	Physiologie des systèmes musculosquelettique, cardiovasculaire, respiratoire et neurologique	X		
	Physiologie de l'effort	X		
Acquérir les connaissances fondamentales en pathologie (y inclus la physiopathologie)	Pathologie générale			
	- Inflammation	X		
	- Douleur	X		
	- Diabète	X		
	- Processus de cicatrisation de la peau	X		
	Orthopédie			
	- Généralités sur les fractures	X		
	- Arthroplasties genou – hanche	X		
	- Lésions ligamentaires		X	
	- Lésions traumatiques du rachis		X	
	- Autres arthroplasties		X	
	- Pathologies septiques		X	
	Rhumatologie			
	- Sémiologie rhumatologique (inflammation, processus dégénératif)	X		
	- Pathologies dégénératives		X	
	- Pathologies inflammatoires		X	
	- Pathologies auto-immunes		X	
	- Algies vertébrales (lombalgie, cervicalgie)		X	
	- Syndrome locorégional douloureux complexe			X
	Neurologie			
- Sémiologie neurologique	X			
- AVC	X			
- SEP, Parkinson		X		
- Lésions médullaires, TCC, Guillain Barré, troubles neuropsychologiques			X	
Cardiologie et angiologie				
- Sémiologie cardiaque	X			
- Insuffisances veineuses, artérielles et lymphatiques		X		
- Infarctus du myocarde			X	
Pneumologie				
- Sémiologie respiratoire	X			



	Techniques liées à l'activité			
	- Posture et équilibre	X		
	- Locomotion : marche, escaliers, saut, course	X		
	- Transferts, changement de position		X	
	- Préhension et fonction d'appui		X	
	- Réhabilitation			X

**Compétence Ab3 :** Utiliser le raisonnement clinique pour fonder un processus de prise de décision physiothérapeutique centré sur le client/patient.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur le processus cognitif et réflexif qui conduit à l'élaboration du diagnostic et de l'intervention.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Formuler des hypothèses, les vérifier et formuler un diagnostic physiothérapeutique	Introduction au raisonnement clinique Prise de décision clinique Pronostic	X	X	X
Etablir le plan d'intervention en tenant compte des spécificités du client/patient	Formulation d'objectifs Choix des moyens d'intervention et de progression Stratégie thérapeutique		X	X
Evaluer l'intervention et ajuster le diagnostic	Processus de réévaluation		X	

**Compétence Ab4 :** Trouver les informations complémentaires pertinentes relatives aux problèmes surgissant dans la pratique clinique et en tenir compte dans ses décisions et actions.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur la métacognition nécessaire à l'exercice de la physiothérapie. En ce sens, elle renvoie en partie aux rôles d'apprenant et formateur.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Analyser les problèmes en regard de l'expérience et des données scientifiques	Processus de réflexion et d'analyse de situation Confrontation à la littérature scientifique et à l'expérience clinique		X	
Adapter les interventions au contexte du client/patient	Spécificités des contextes d'intervention Conséquences pour l'intervention			X

## B. Rôle de communicateur – 1<sup>ère</sup> année : 3 ECTS, 2<sup>ème</sup> année : 3 ECTS, 3<sup>ème</sup> année : 3 ECTS

En tant que *communicateurs*, les physiothérapeutes facilitent les relations et le rapport de confiance avec les personnes et transmettent des informations pertinentes.

**Compétence Bb1 :** Développer une relation professionnelle centrée sur le client/patient, et faire preuve de respect, d'écoute active et d'empathie pour s'engager dans des dialogues authentiques.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur les caractéristiques des individus en interaction et sur la qualité de l'interaction.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Identifier les différents types d'interactions professionnelles	Communication : définition et modes Relation : définition et types Interaction : définition et types	X X X		
Reconnaitre et prendre en considération les caractéristiques des acteurs en présence	Systèmes de représentations et de valeurs Représentations de la santé, de la maladie, du corps Catégories sociales Genre Modes d'expression Interculturalité	X X X X		X
Etablir et maintenir la relation avec le client/patient	Approche centrée sur le client/patient Stratégies de communication Observance Motivation	X X X X		
Respecter la confidentialité, l'intimité et l'autonomie du client/patient	Respect, empathie Intimité, proximité, distance Autonomie, dépendance	X X X		

**Compétence Bb2 :** Transmettre des informations de manière efficace pour expliquer des exercices, ainsi que pour échanger professionnellement avec des collègues, avec des clients/patients, leurs proches et leurs soignants, de même qu'avec des groupes de collègues ou de clients/patients.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur les objectifs et les modalités de la transmission de l'information.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Identifier les objectifs de la transmission de l'information	Information Education thérapeutique Négociation, consensus		X X	X
Utiliser les modalités de transmission de l'information appropriées à la situation	Transmissions orales/écrites Processus de négociation Processus de décision partagée		X	X X

**Compétences Bb3 :** S'exprimer de manière claire et compréhensible dans des situations de conseil et adapter ses techniques de communication aux besoins et possibilités des clients/patients.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur les techniques de communication.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Disposer de différentes techniques de communication	Ecoute active Techniques d'entretien Techniques de communication		X X X	

**Compétences Bb4 :** Utiliser les technologies de l'information pour rechercher et accéder à l'information, ainsi que pour saisir, gérer et documenter les dossiers de patients/clients.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur la communication professionnelle écrite.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Respecter les caractéristiques et les règles de l'écrit professionnel en fonction du destinataire	Ecrit professionnel Contraintes légales		X X	
Présenter efficacement l'information concernant les soins aux clients/patients	Rapport professionnel Dossier de soin informatisé		X X	

### C. Rôle de collaborateur – 1<sup>ère</sup> année : 2 ECTS, 2<sup>ème</sup> année : 2 ECTS, 3<sup>ème</sup> année : 2 ECTS

En tant que *collaborateurs*, les physiothérapeutes participent efficacement à l'activité d'une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle.

**Compétence Cb1 :** Collaborer dans un esprit de partenariat avec ses collègues ainsi qu'avec d'autres groupes professionnels des domaines de la santé et du social, de manière ciblée et efficace, en tenant compte de leurs attributions, afin d'offrir une prestation optimale au client/patient.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur la collaboration intra et interprofessionnelle.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Définir le mode de collaboration	Interprofessionnalité, partenariat, coopération, collaboration Rôles et champs d'action des acteurs	X X		
Comprendre la dynamique de groupe et le travail d'équipe dans le contexte de la collaboration interprofessionnelle	Dynamique de groupe Processus d'équipe		X X	
Faire preuve de compréhension et de respect des rôles, des responsabilités et des opinions des membres de l'équipe	Identité personnelle et professionnelle Communication interprofessionnelle Stratégies d'adaptation personnelle	X X	X	

**Compétence Cb2 :** Identifier les interfaces, se mettre en réseau et se coordonner avec d'autres professionnels pour les prestations au client/patient, en veillant à établir des relations symétriques.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur les contextes dans lesquels peut s'exercer la collaboration interprofessionnelle.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Analyser les types de pratique en collaboration dans différents contextes	Organisation des équipes hospitalières			X
	Réseaux de soins			X
	Pratique indépendante			X
	Santé communautaire			X

**Compétence Cb3 :** Analyser les problèmes intra ou interprofessionnels et contribuer à leur résolutions en collaboration avec les autres groupes professionnels.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur la gestion des conflits au sein des équipes.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Participer activement à la résolution positive et constructive de conflits interprofessionnels	Le conflit : définitions			X
	Gestion des conflits			X
	Résolution de conflits interprofessionnels			X

**Compétence Cb4 :** Assumer de manière critique différentes tâches/rôles dans une équipe et contribuer activement à la construction de l'esprit d'équipe.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur les différents rôles dans une équipe (au sens des rôles de la dynamique de groupe).*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Identifier les rôles des membres de l'équipe en fonction du contexte	Travail d'équipe		X	
Assumer de façon critique les différents rôles dans le cadre du leadership collaboratif	Leadership, leadership collaboratif			X
	Délégation, supervision			X

#### D. Rôle de manager – 1<sup>ère</sup> année : 0 ECTS, 2<sup>ème</sup> année : 2 ECTS, 3<sup>ème</sup> année : 2 ECTS

En tant que *managers*, les physiothérapeutes exercent leur leadership professionnel en contribuant à l'efficacité des organisations tout en développant leur propre carrière professionnelle.

**Compétence Db1 :** Employer le temps à disposition de manière ciblée et trouver un équilibre entre les exigences liées aux prestations à fournir au client/patient, les besoins organisationnels et la vie privée.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur la gestion de sa pratique.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Mettre en place une organisation du travail et une planification efficaces	Organisation du travail		X	
	Gestion de la charge de travail		X	
	Planification et outils de planification		X	
	Santé au travail		X	

**Compétence Db2 :** Utiliser consciemment et de manière optimale les ressources disponibles dans le domaine de la santé et de la promotion de la santé

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur l'identification et la gestion des ressources.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Identifier et utiliser les ressources de manière efficiente et raisonnée	Structure, financement et gestion des prestations de bases - Assurances sociales - Swiss DRG - RME - TARPHY			X
	Développement durable et systèmes de santé			X
Participer à l'amélioration de la qualité	Démarches qualité			X
	Qualité et physiothérapie			X

**Compétence Db3 :** Utiliser les possibilités offertes par les technologies pour rechercher des informations, pour optimiser les prestations au client/patient, pour développer son apprentissage personnel et pour améliorer la documentation de l'ensemble du processus thérapeutique et d'autres activités.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur l'utilisation des technologies au sens large, non limitée aux TIC.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Situer les enjeux liés à l'informatisation des outils institutionnels ou spécifiques	Apport des nouvelles technologies E-Health			X
				X
Choisir les technologies les plus adaptées aux besoins des clients/patients	Ingénierie et physiothérapie		X	

**E. Rôle de promoteur de la santé (Health Advocate) – 1<sup>ère</sup> année : 0 ECTS, 2<sup>ème</sup> année : 2 ECTS, 3<sup>ème</sup> année : 0 ECTS**

En tant que *promoteurs de la santé*, les physiothérapeutes s'appuient sur leur expertise et leur influence pour promouvoir la santé et le mieux-être des clients/patients et des collectivités.

**Compétence Eb1 :** Intégrer dans sa pratique ses connaissances des facteurs bio-psycho-sociaux qui influencent la santé

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur les facteurs qui influencent positivement ou négativement la santé des clients/patients.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Identifier les déterminants de la santé des clients/patients	Déterminants de la santé et de la maladie Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé	X		
		X		
Analyser les facteurs qui influencent la santé du client/patient dans la perspective de l'intervention	Impact des facteurs personnels et environnementaux (CIF) sur la santé	X		

**Compétence Eb2 :** Intégrer dans sa pratique les tâches/rôles de la physiothérapie dans le domaine de la prévention des maladies et des accidents ainsi que dans celui de la promotion de la santé.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur le rôle de la profession dans la promotion de la santé et la prévention des maladies et accidents.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Comprendre les orientations et les actions politiques en matière de prévention et promotion de la santé	Enjeux de la prévention et de la promotion de la santé Définition des priorités au niveau cantonal, national et mondial		X X	
Reconnaitre les structures concernées par la prévention et la promotion de la santé, et leur rôle	Prévention, promotion de la santé : définition, résultats et limites Organismes œuvrant dans le champ de la promotion et de la prévention et leurs missions		X X	
Situer le rôle et les actions de la physiothérapie et du physiothérapeute dans ce contexte	Rôle du physiothérapeute dans la prévention Rôle du physiothérapeute dans la promotion de la santé Prévention primaire, secondaire et tertiaire		X X X	

**Compétence Eb3 :** Sensibiliser des individus ou des groupes à une hygiène de vie adéquate et les encourager à améliorer leur prise de conscience, leur apprentissage et leur comportement vis-à-vis de la santé.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur l'information et l'accompagnement des personnes.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Guider le client/patient dans des activités de prévention	Démarche éducative Empowerment		X X	

**Compétence Eb4 :** Conseiller différents types de clients/patients dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur les outils et méthodes utilisés dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Connaitre les campagnes de promotion de la santé ainsi que les problèmes généraux de santé publique	Axes de prévention et de promotion de la santé		X	
Définir les besoins du client/patient en relation avec des campagnes de promotion de la santé	Activité physique Effets de certaines substances sur le corps humain		X X	

**F. Rôle d'apprenant et formateur- 1<sup>ère</sup> année : 5 ECTS, 2<sup>ème</sup> année : 5 ECTS, 3<sup>ème</sup> année 10 ECTS**

En tant qu'*apprenants et formateurs*, les physiothérapeutes démontrent de manière continue un engagement professionnel fondé sur une pratique réflexive, ainsi que sur l'utilisation et la création et la diffusion de données probantes.



**Compétence Fb1 :** Soutenir la production, l'utilisation et la diffusion des savoirs spécifiques à la physiothérapie, et de savoirs disponibles, fondés sur des résultats scientifiques actuels, en évaluer les développements pratiques pertinents et leurs implications pour la clinique.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur l'utilisation et la diffusion des résultats de la recherche dans le cadre de la pratique factuelle.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Reconnaitre le rôle des connaissances scientifiques pour la pratique clinique	Evidence based practice : définition et limites Expertise clinique et EBP Ethique de la recherche	X	X X	
Comprendre les principes et méthodes de la recherche	Epistémologie Méthodologies de recherche	X	X	
Formuler des questions en lien avec la pratique	Problématisation		X	
Maitriser les outils et les stratégies de recherche de l'information scientifique	Recherche documentaire Bases de données	X X		
Evaluer de manière critique les informations recueillies	Grilles de lecture Interprétation de données statistiques	X	X	
Confronter les résultats de la recherche à l'expérience clinique	Critères de comparaison et transférabilité		X	
Transmettre ses résultats de recherche par écrit et oralement	Rédaction de textes scientifiques Elaboration de posters scientifiques Communication orale			X X X

**Compétence Fb2 :** Encourager les clients/patients à apprendre, dans le sens de l'éducation au patient

*Attention. Cette compétence se rapporte à des éléments présents dans les rôles de Communicateur, Collaborateur et Promoteur de la santé. Ici on est au niveau pédagogique et non pas communication, transmission.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Utiliser des principes pédagogiques dans l'enseignement au client/patient	Modalités d'enseignement, pédagogie des exercices Obstacles à la collaboration, adhésion du client/patient	X	X	

**Compétence Fb3 :** Développer et mettre en œuvre une stratégie personnelle pour la formation continue et l'apprentissage tout au long de la vie

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur l'amélioration continue des compétences et le life long learning.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Identifier ses besoins d'apprentissage et mettre en place des stratégies d'amélioration des compétences	Autoévaluation Stratégies d'apprentissage	X	X	
Construire son projet de formation et son projet professionnel	Gestion de projet Contrat pédagogique tripartite Projet de formation Projet professionnel	X X X		X

**Compétence Fb4 :** Soutenir la formation aux pratiques professionnelles, favoriser l'apprentissage expérimental et aider les étudiants dans leurs lieux de formation pratique.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur l'accompagnement d'étudiants de tous niveaux sur les lieux de pratique professionnelle.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Expliciter et analyser sa pratique	Analyse de l'activité Analyse du travail Analyse de pratique		X X X	
Donner du feedback sur les activités réalisées	Feedback : définition et méthodes Elaboration de grilles d'observation de l'activité		X X	

### G. Rôle de professionnel – 1<sup>ère</sup> année : 2 ECTS, 2<sup>ème</sup> année : 0 ECTS, 3<sup>ème</sup> année : 1 ECTS

En tant que *professionnels*, les physiothérapeutes s'engagent pour la santé et la qualité de vie de la personne et de la société, ainsi que pour une pratique respectueuse de l'éthique et un engagement envers leur propre santé.

**Compétence Gb1 :** Trouver les informations nécessaires concernant les problèmes cliniques et les évaluer de manière critique par rapport au patient.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur l'engagement dans une pratique éclairée par l'expérience et les faits. Elle est très liée à la compétence Gb2 et complète la compétence Ab4.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
S'engager à rechercher les informations les plus pertinentes, tant scientifiques que situationnelles pour la prise en charge de chaque client/patient	Engagement Action dans le meilleur intérêt du client/patient	X X		

**Compétence Gb2 :** Adopter une conduite respectant les principes éthiques, moraux et professionnels dans son travail avec les acteurs impliqués tels que les clients/patients et leurs personnes de référence, les collègues de travail et la société en général.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur le comportement professionnel et personnel.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Respecter le cadre juridique de l'exercice professionnel	Lois sur l'exercice professionnel	X		
Agir avec intégrité et dans le meilleur intérêt du client/patient	Déontologie professionnelle Droit des patients Éthique professionnelle	X X X		

**Compétence Gb3 :** Reconnaître les limites de ses compétences et faire preuve de professionnalisme à l'égard des clients/patients, de leurs proches et des autres acteurs du domaine de la santé.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur l'autoévaluation. Elle mobilise les mêmes ressources que celles définies dans la compétence Fb3.*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Reconnaître ses limites et responsabilités professionnelles	Responsabilité professionnelle, individuelle, collective Professionnalisme			X X

**Compétence Gb4** : Contribuer au processus de professionnalisation de la physiothérapie et s'engager pour une pratique compétente et de haute qualité, axée sur les besoins et les attentes des clients/patients.

*La déclinaison de cette compétence est orientée sur la contribution au développement à la profession*

Composantes	Contenus	Niveau de formation		
		1A	2A	3A
Participer à des activités qui soutiennent le développement de la profession	Profession, métier Professionnalisation de l'individu, du métier : définitions			X
Identifier les orientations de politique professionnelle	Associations professionnelles Santé suisse Enjeux de la physiothérapie			X X X

## 7. Annexe 2 : Tableau de répartition des crédits ECTS par rôle et par année de formation

	1 <sup>ère</sup> année Bachelor				2 <sup>ème</sup> année Bachelor				3 <sup>ème</sup> année Bachelor			
	Cours	Formation pratique	Options	ECTS libres	Cours	Formation pratique	Options	ECTS libres	Cours	Formation pratique	Options	ECTS libres
Expert-e	33	10	0	5	22	14	3	7	8	24	6	4
Communicateur-trice	3				3							
Collaborateur-trice	2				2							
Manager	0				2							
Promoteur-trice de la santé	0				2							
Apprenant-e et formateur-trice	5				5							
Professionnel-le	2				0							
Total ECTS	60 ECTS				60 ECTS				60 ECTS			